

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3312

10 décembre 2015

SOMMAIRE

Baustoff + Metall Luxembourg S. à r.l.	158975	Danval International S.A.	158976
B Fashion S.à r.l.	158975	Danval International S.A.	158976
Brananova Limited S.A.	158975	DCC Treasury S.à r.l.	158976
BYM S.à r.l.	158975	Lux Dinvest S.à r.l.	158975
Cheque Resto Luxembourg S.à r.l.	158976	MCS/AMS Acquisitions S.à r.l.	158930
CPA Lux S.à r.l.	158975		

MCS/AMS Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.634.

In the year two thousand and fifteen,
on the fifth day of the month of October,
before Me Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of MCS/AMS Acquisitions S.à r.l., a société à responsabilité limitée with its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 20 August 2015 by deed of Maître Cosita Delvaux, prenamed, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B199.634 (the "Company").

The meeting was presided by Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Laurent Constant, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary recorded as follows:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer, and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all of the twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) in issue in the Company were represented at the extraordinary general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on the items on the agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

I. Amendment of the nominal value of the issued shares of the Company from one Pound Sterling (GBP 1.00) to one penny (GBP 0.01) each so that the issued share capital be represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares instead of twelve thousand five hundred (12,500) shares;

II. Reorganisation of the share capital of the Company by creating five (5) different classes of shares, namely preference shares, ordinary shares, class A ordinary shares, class C ordinary shares and class F ordinary shares and the rights and obligations attaching thereto as set out in the amended and restated articles of association of the Company reflected in item VII. of the agenda;

III. Amendment of the articles of association of the Company as set forth in item VII. of the agenda to provide for the fact that any share or assimilated premium paid in respect of a specific class of shares upon their issuance or capital contribution without issue of shares made by a shareholder may be allocated to a share premium or assimilated account or capital contribution account corresponding to a specific shareholder; any payment or contribution of any kind to any share premium or assimilated account or capital contribution account established in accordance with Luxembourg law or accounting regulations shall, if applicable, be specified as to which shareholder it relates;

IV. Reclassifying the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares currently in issue in the Company into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares which shall be held as follows:

Shareholder	Number of ordinary shares held
MCS/AMS Group S.à r.l.	1,249,996
MCS/AMS Holding S.à r.l.	1
TDR Capital Nominees Limited	1
TDR Capital II Associates L.P.	1
TDR Capital General Partner II L.P.	1
Total	1,250,000

V. Increasing the issued share capital of the Company by an amount of thirty-three thousand five hundred and ten Pounds Sterling and sixty-four pence (GBP 33,510.64) so as to raise it from its current amount of twelve thousand and five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) to forty-six thousand and ten Pounds Sterling and sixty-four pence (GBP 46,010.64) by the issue of one hundred eighty-nine thousand eight hundred and ninety-four (189,894) ordinary shares and three million one hundred sixty-one thousand one hundred and seventy (3,161,170) class A ordinary shares of a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, for an aggregate subscription price of thirty million eight hundred ninety-six thousand eight hundred and forty-six Pounds Sterling and ninety-six pence (GBP 30,896,846.96) (the "Subscription Price"); subscription for the newly

issued shares and payment of the Subscription Price by Group through a contribution in kind consisting in eighty-eight thousand four hundred and sixty-six (88,466) C ordinary shares with a nominal value of (zero point zero zero one hundred and twelve) 0.00112 Pounds Sterling each, fifty-one thousand five hundred and forty-three (51,543) ordinary shares, three million one hundred sixty-one thousand one hundred and seventy (3,161,170) A ordinary shares, thirteen thousand five hundred and fifty-seven (13,557) D ordinary shares and thirty-six thousand three hundred and thirty-two (36,332) E ordinary shares having a nominal value of (zero point zero zero one) 0.001 Pounds Sterling each shares held by it in VPS Acquisitions of an aggregate value of thirty million eight hundred ninety-six thousand eight hundred and forty-six Pounds Sterling and ninety-six pence (GBP 30,896,846.96) (the "Contribution in Kind"); approval of the valuation of the Contribution in Kind; allocation, out of the Subscription Price, of an amount of thirty-three thousand five hundred and ten Pounds Sterling and sixty-four pence (GBP 33,510.64) to the share capital of the Company and the balance of (i) one million seven hundred forty-eight thousand nine hundred and sixty Pounds Sterling and fifty-eight pence (GBP 1,748,960.58) to the share premium account corresponding to the ordinary shares of the Company held by Group which amount shall only be available to Group and (ii) twenty-nine million one hundred and fourteen thousand three hundred and seventy-five Pounds Sterling and seventy-four pence (GBP 29,114,375.74) to the share premium account corresponding to A ordinary shares of the Company held by Group which amount shall only be available to Group;

VI. Reducing the share capital of the Company by an amount of twelve thousand four hundred and ninety-nine Pounds Sterling and ninety-six pence (GBP 12,499.96) so as to reduce it from its current amount of forty-six thousand ten Pounds Sterling and sixty-four pence (GBP 46,010.64) to thirty-three thousand five hundred and ten Pounds Sterling and sixty-eight pence (GBP 33,510.68) by the cancellation of one million two hundred forty-nine thousand nine hundred and ninety-six (1,249,996) ordinary shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, to be repurchased by the Company from Group and subsequently cancelled; reimbursement of twelve thousand four hundred and ninety-nine Pounds Sterling and ninety-six pence (GBP 12,499.96) to Group corresponding to the nominal value of the shares cancelled;

VII. Subject to the approval of items I. to VI. (inclusive), consequential amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety as set forth below:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "MCS/AMS Acquisitions S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become Shareholders thereafter. The Company will be governed by these Articles and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees (including up-stream and side-stream) or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share Capital.

5.1. Share capital structure

The issued share capital of the Company is set at thirty-three thousand five hundred and ten Pounds Sterling and sixty-nine Pence (GBP 33,510.68) represented by three million three hundred and fifty-one thousand sixty-nine (3,351,068) shares divided into five (5) Classes as follows:

- one hundred and eighty-nine thousand eight hundred and ninety-eight (189,898) Ordinary Shares;
- three million one hundred and sixty-one thousand one hundred and seventy (3,161,170) Class A Ordinary Shares;
- zero (0) Class C Ordinary Shares;
- zero (0) Class F Ordinary Shares; and
- zero (0) Preference Share;

each share with a nominal value of one Penny (GBP 0.01.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles. Subject to any provisions which may be set forth in a Shareholders' Agreement (to the extent not contradictory to or inconsistent with the provisions of these Articles) or in these Articles, the capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Preference Share shall be entitled to a fixed cash cumulative dividend at a rate of 11.19% per annum on the sum of (i) the Paid Up Amount on such Preference Share and (ii) any outstanding fixed cash cumulative dividends which have not been paid in any financial year (the "Fixed PS Dividend"). The Fixed PS Dividend shall accrue annually and shall compound on 31 March of each year until distribution thereof. The Preference Share shall have the same voting rights attached to them as the other Shares.

The Company may proceed, at any time, including in the context of a dividend distribution, return of capital or Exit, to the redemption and cancellation of the Preference Share within the limits laid down by the Law and provided always that the Company has Available Profits to pay the relevant redemption price.

The redemption price payable by the Company for the Preference Share shall be equal to the nominal value of such Preference Share plus the Reserved Premium corresponding to the Preference Share or pertaining to the holder thereof plus the Fixed PS Dividend to the extent such Fixed PS Dividend will not have been paid yet at the time of the redemption (the "Redemption Price").

Any share or assimilated premium paid by a specific Shareholder upon the issuance of Shares or capital contribution without issue of Shares made by a Shareholder may be allocated to a share premium or assimilated account or capital contribution account corresponding to that Shareholder (the "Reserved Premium"). Any payment or contribution of any kind to any share premium or assimilated account or capital contribution account established in accordance with Luxembourg law or accounting regulations shall, if applicable, be specified as to the Shareholder it relates. Any available share premium, Reserved Premium or assimilated account or capital contribution shall be distributable in the conditions as set out in the present Articles.

5.2. Share Rights

5.2.1. Dividends and Distribution

Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

In respect of each Financial Year, such proportion of the Available Profits as may be determined by the Board (acting with prior Investor Director Consent, if any) or the Shareholders shall be distributed in the following order by a decision of the general meeting of Shareholders:

- (a) an amount equal to the aggregate nominal value of the Shares held by each Shareholder to each Shareholder on a pro rata basis;
- (b) an amount equal to the outstanding Fixed PS Dividend to the holder of the Preference Share on a pro rata basis;
- (c) unless previously paid, an amount equal to the Reserved Premium to the holder of the Preference Share or such lower amount within the remaining Available Profits;
- (d) 99,999/100,000 of the remaining Available Profits, if any, amongst the holders of the Equity Shares (other than the holders of F Ordinary Shares) pro rata in relation to the number of Equity Shares held (other than F Ordinary Shares), and
- (e) 1/100,000 of the remaining Available Profits, if any, amongst the holders of the F Ordinary Shares pro rata in relation to the number of F Ordinary Shares held

provided that any Reserved Premium shall only be payable to the Shareholder to whom such Reserved Premium pertains.

No dividend shall be paid immediately prior to, as part of, or in connection with, Exit where the payment of such dividend would alter the distribution of the proceeds of such Exit (including the amount of the proposed dividend) from the distribution that would otherwise be made in accordance with article 5.2.3 (Final Exit) if the dividend was not paid.

Subject to any Shareholders' Agreement (to the extent not contradictory to or inconsistent with the provisions of these Articles) and these Articles the Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of Interim Accounts, showing that Available Profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. Any such interim dividend shall be distributed in the order set out in these Articles.

5.2.2. Return of Capital or reserves

Subject to any Shareholders' Agreement between the Company and the Shareholders (to the extent not contradictory to or inconsistent with the provisions of these Articles) and the provisions of article 5.2.3 below in relation to a Final Exit, on any other return of capital on liquidation, or otherwise or return of reserves (except in the case of a redemption and

cancellation of the Preference Share), the Available Profits, available reserves or Liquidation Bonus (as applicable), shall be distributed in the following order:

(a) an amount equal to the aggregate nominal value of the Shares held by each Shareholder to each Shareholder on a pro rata basis;

(b) an amount equal to the outstanding Fixed PS Dividend to the holder of the Preference Share;

(c) unless previously paid, an amount equal to the Reserved Premium to the holder of the Preference Share or such lower amount within the remaining Available Profits or Liquidation Bonus (if applicable);

(d) 99,999/100,000 of the remaining Available Profits or Liquidation Bonus (if applicable), if any, amongst the holders of the Equity Shares (other than the holders of F Ordinary Shares) in respect of their respective holdings of Equity Shares other than F Ordinary Shares (as if such Equity Shares other than F Ordinary Shares constituted one class of Equity Shares other than F Ordinary Shares) pro rata in relation to the number of Equity Shares held (other than F Ordinary Shares), and

(e) 1/100,000 of the remaining Available Profits or Liquidation Bonus (if applicable), if any, amongst the holders of the F Ordinary Shares in respect of their respective holdings of F Ordinary Shares pro rata in relation to the number of F Ordinary Shares held

provided that any Reserved Premium shall only be payable to the Shareholder to whom such Reserved Premium pertains.

5.2.3. Final Exit

The provisions of this article 5.2.3 shall apply on a Final Exit:

(a) Subject to the remaining provisions of this article 5.2.3 and Available Profits, the Final Equity Proceeds shall be distributed on the Final Exit Date amongst the Shareholders in the following order by a decision of the general meeting of Shareholders:

(i) an amount equal to the aggregate nominal value of the Shares held by each Shareholder to each Shareholder on a pro rata basis;

(ii) an amount equal to the outstanding Fixed PS Dividend to the holder of the Preference Share;

(iii) unless previously paid, an amount equal to the Reserved Premium to the holder of the Preference Share or such lower amount within the remaining Available Profits;

(iv) 99,999/100,000 of the remaining Available Profits, if any, amongst the holders of Equity Shares (other than the holders of the F Ordinary Shares) pro rata in relation to the number of Equity Shares held (other than F Ordinary Shares), and

(v) 1/100,000 of the remaining Available Profits, if any, amongst the holders of the F Ordinary Shares pro rata in relation to the number of F Ordinary Shares held

provided that any Reserved Premium shall only be payable to the Shareholder to whom such Reserved Premium pertains.

(b) As soon as practicable prior to the Final Exit Date, the Board, acting in good faith and with Investor Director Consent, shall notify the Shareholders as to their determination of the amount of:

(i) the Final Equity Proceeds and the Aggregate Equity Proceeds,

(ii) the Aggregate Return,

(iii) the Original Investment Cost, the C Ordinary Investment Cost, and

(iv) the resulting application of this article 5.2.3,

(together, the "Final Determinations"). The determination of the Board, acting in good faith and with Investor Director Consent (including, without limitation, any determination made pursuant to article 5.2.3(c) below) shall subject to articles 5.2.3(d) to (i) (inclusive) below and in the absence of bad faith or manifest error, be binding on the Shareholders.

(c) Where the Final Exit Trigger Event is a Listing, the Final Exit Determinations shall initially be determined by the Board based on its best estimates, having regard to the anticipated issue price or strike price (as applicable) (the "Listing Price") and shall be repeated and, if necessary, corrected once the final Listing Price is known.

(d) If any Disputing Shareholders disagree with any of the Final Exit Determinations and/or the calculations upon which they have been based, they shall issue a Dispute Notice as soon as practicable following the date on which such Final Exit Determinations were notified to the Shareholders in accordance with article 5.2.3(b) and in any event prior to the Final Exit Date, specifying their calculation(s) of any disputed Final Exit Determination(s).

(e) The Disputing Shareholders and the Board (acting with Investor Director Consent) shall then use all reasonable endeavours to resolve any such dispute with 10 days of receipt of such Dispute Notice. If, in such period, the Board (acting with Investor Director Consent) and the Disputing Shareholders shall not have been able to reach agreement on any of the Final Exit Determinations, the matter shall be referred to a Valuer.

(f) The parties shall be entitled to make representations to the Valuer as to their respective reasons for objecting to or agreeing with the accuracy of any of the Final Exit Determinations and the calculations upon which they shall have been based.

(g) The Valuer shall act as an expert and not as an arbitrator and his decision as to the Final Exit Determinations and the calculations upon which they shall have been based will be binding on the Shareholders except in the case of manifest error.

(h) The costs and expenses of the Valuer shall be borne by the Disputing Shareholders, save where the amounts representing the total proceeds attributable to such Disputing Shareholders in respect of the Final Exit (as determined by the Valuer) are at least 105% of the corresponding amount(s) proposed by the Board (acting with Investor Director Consent) as being the applicable amount(s), in which event the costs shall be borne by the Original Investor.

(i) If any dispute as to the Final Exit Determinations has not been resolved by the Final Exit Date, the proceeds of the Final Exit shall, subject to Available Profits, in any event be distributed to the Shareholders in accordance with this article 5.2.3 (and on the basis of the Final Exit Determinations calculated by the Board under article 5.2.3(b) above) and, to the extent that any adjustments to the relevant proportions of such proceeds distributed to the Shareholders are subsequently required, the relevant Shareholder(s) shall pay the relevant amount(s) to the other Shareholder(s) (as applicable) within five Business Days of the date on which the Final Exit Determinations have been determined by the Valuer or otherwise agreed in accordance with this article 5.2.3.

(j) In the event of a Final Exit by way of Sale, where the Aggregate Return would equal or exceed an amount equal to the Original Investment Cost and subject to (i) articles 5.2.30 and (k) below, the existence of (ii) Available Profits and (iii) the holder of the Preference Share having received an amount equal to the outstanding Fixed PS Dividend and the nominal value and Reserved Premium attaching to the Preference Share and in accordance with article 5.2.3(a), then the C Ordinary Shareholders shall be entitled to receive (by way of C Ordinary Share Final Proceeds) on the Final Exit Date, in aggregate, an amount equal to:

$(A \times C \times C \text{ Ordinary Investment Cost}) - X$

Where:

“A” means the multiple of Original Investment Cost represented by the Aggregate Return,

“C” means the envy ratio set out in column (2) of the table below that corresponds to the relevant multiple of Original Investment Cost set out in column (1) of the table below, and

“X” means the C Ordinary Share Partial Proceeds,

provided in each case that where “A” falls between two of the multiples set out in column (1) of the table below, the relevant envy ratio shall be interpolated on a linear basis with the figures in column (2).

(1) Multiple of Original Investment Cost	(2) C Shareholder Envy Ratio
1.0x	1.0
1.5x	1.0
2.0x	1.3
2.5x	1.6
3.0x	2.0
3.5x	2.3
4.0x	2.4
4.5x	2.5
5.0x and above	2.5

Where, on a Final Exit Date:

(i) the Aggregate Return would not at least equal an amount equal to the Original Investment Cost, but

(ii) the relevant Shareholders would receive an amount equal to the total amount payable to them from the Company in respect of any loan notes, payment in kind notes or other debt security instruments held by them on the Final Exit Date,

the balance of the proceeds on the Final Exit (following any such payments to the relevant Shareholders in respect of any loan notes, payment in kind notes no other debt security instruments held by them on the Final Exit Date) shall, subject to any written agreement(s) between the Company and any of the Shareholders (to the extent not contradictory to or inconsistent with the provisions of these Articles) and Available Profits, be distributed amongst the Shareholders following the order set out below by decision of the general meeting of Shareholders:

(i) an amount equal to the aggregate nominal value of the Shares held by each Shareholder to each Shareholder on a pro rata basis;

(ii) an amount equal to the outstanding Fixed PS Dividend to the holder of the Preference Share;

(iii) unless previously paid, an amount equal to the Reserved Premium to the holder of the Preference Share or such lower amount within the remaining Available Profits;

(iv) 99,999/100,000 of the remaining Available Profits, if any, amongst the holders of Equity Shares (other than the holders of the F Ordinary Shares) pro rata in relation to the number of Equity Shares held (other than F Ordinary Shares), and

(v) 1/100,000 of the remaining Available Profits, if any, amongst the holders of the F Ordinary Shares pro rata in relation to the number of F Ordinary Shares held

provided that any Reserved Premium shall only be payable to the Shareholder to whom such Reserved Premium pertains.

(k) Where, on a Final Exit Date:

(i) the Aggregate Return would not at least equal an amount equal to the Original Investment Cost, and

(ii) the relevant Shareholders would not receive an amount equal to the total amount payable to them from the Company in respect of any loan notes, payment in kind notes or other debt security instruments held by them on the Final Exit Date, the Shareholders shall not be entitled to receive (in cash or in kind) any amount in respect of their respective Shares.

(l) Where article 5.2.3(j) above applies, for the avoidance of doubt, the C Ordinary Share Partial Proceeds receivable by the C Ordinary Shareholders shall be the only right held by the C Ordinary Shareholders to participate in the Final Equity Proceeds.

(m) In the event of a Final Exit by way of a Listing, where the Aggregate Return would equal or exceed an amount equal to the Original Investment Cost subject to (i) applicable law (ii) the existence of available reserves and (iii) the holder of the Preference Share having received an amount equal to the outstanding Fixed PS Dividend and the nominal value and Reserved Premium attaching to the Preference Share in accordance with article 5.2.3(a), the C Ordinary Shareholders shall be entitled to receive upon the Listing such number of Shares (or shares in the New Holding Company) which would have a value (by reference to the Final Exit Value as applicable on a Listing) equal, in aggregate, to the amount determined by reference to the relevant multiple of C Ordinary Investment Cost calculated in accordance with the formula set out in article 5.2.3(j) above.

(n) If a Final Exit is on terms that any part of the consideration or other proceeds is to be paid subject to a contingency or on a deferred basis, no account of the contingent or deferred consideration shall initially be taken in the calculation of the Aggregate Return. Should any such contingent or deferred consideration subsequently be paid or satisfied, then upon payment or satisfaction thereof the Aggregate Return and the apportionment of such contingent or deferred consideration in respect of the Shares shall be calculated and distributed among the relevant Shareholders in accordance with the mechanism and principles set out in this article 5.2.3.

(o) The C Ordinary Share Final Proceeds shall be divided among the relevant C Ordinary Shareholders pro rata to the amount of the C Ordinary Investment Cost paid up by each such C Ordinary Shareholder in each case or as otherwise agreed in writing between the relevant Shareholders within each class of Share.

(p) This article 5.2.3 (other than article 5.2.3(o)) shall, without prejudice to any other rights of the C Ordinary Shareholders in these Articles or under the Shareholders' Agreement, cease to apply immediately following a Final Exit Trigger Event, whether or not there has been any adjustment to the entitlement to proceeds of C Ordinary Shareholders pursuant to this article 5.2.3.

(q) For the avoidance of doubt, in the event of a Final Exit Trigger Event, the aggregate proceeds remaining after the application of the preceding articles (if any) which the holders of Ordinary Shares, the A Ordinary Shares and the F Ordinary Shares are entitled to receive in respect of such Shares in the event of the Final Exit shall, subject to Available Profits be divided as follows:

(i) an amount equal to the aggregate nominal value of such Shares held by each Shareholder to each Shareholder on a pro rata basis;

(ii) 99,999/100,000 amongst the holders of the Ordinary Shares and the A Ordinary Shares pro rata to the relevant number of such Shares held by them, and

(iii) 1/100,000 of the remaining Available Profits, if any, amongst the holders of the F Ordinary Shares pro rata in relation to the number of F Ordinary Shares held

provided that any Reserved Premium shall only be payable to the Shareholder to whom such Reserved Premium pertains.

(r) The Shareholders acknowledge and undertake that any Final Equity Proceeds in connection with a sale or a listing of the Company (provided the Company has been converted into a société anonyme in the case of a listing) shall be distributed following the same principles set out in article 5.2.3 (Final Exit) of these Articles.

5.3. Pre-emption on new issues

5.3.1. Subject to any Investor Consents that may be required under a Shareholders' Agreement (to the extent not contradictory to or inconsistent with the provisions of these Articles) in respect of any such allotment and/or issue having been obtained and to article 5.3.5, all Shares other than any Excluded Securities (together, the "Relevant Securities") which the Company proposes to allot and/or issue for cash shall, subject to the provisions of any Shareholders' Agreement, first be proposed for subscription, to the holders of the Equity Shares (which shall be treated as one class of Share) other than to any Leaver, in the proportion that the number of such Equity Shares for the time being held by each such Shareholder bears to the total number of Equity Shares then in issue (excluding for these purposes, any Shares required to be transferred by any Leaver pursuant to a Transfer Notice), provided that where the Company proposes to offer Shares in conjunction with a corresponding proposition of Other Securities, each such Shareholder shall only be entitled to subscribe for his pro rata proportion of such Shares if he also subscribes (on the same terms as each other subscribing Shareholder) for his pro rata proportion of the Other Securities being issued in conjunction with such Shares.

5.3.2. Such offer shall be made by the Company by notice in writing:

(a) specifying the number and type of Relevant Securities to which the relevant Shareholder is entitled and the proposed subscription price,

(b) if the Company proposes to offer Shares with a corresponding proportion of Other Securities, including the relevant terms and conditions of such offer, and

(c) limiting a time (being not less than 14 days) within which the offer (if not accepted) will be deemed to have been declined.

5.3.3. After the expiration of such time or upon receipt by the Company of an acceptance or refusal of every offer so made (whichever is the earlier), the Board shall, with respect to an issue of shares, convene an extraordinary general meeting of the Shareholders of the Company for the purpose of approving the issue of such shares Relevant Securities to the relevant Shareholders; and with respect to an issue of Other Securities issue such Other Securities in such a manner as the Board (acting with Investor Consent, if any) as the Board may think most beneficial to the Company.

5.3.4. If, owing to the inequality of the number of new Shares to be issued and the number of Ordinary Shares held by Shareholders entitled to receive the offer of new Shares, any difficulties shall arise in the apportionment of any such new Shares amongst the relevant Shareholders such difficulties shall be determined by the Board, acting with Investor Consent (if any).

5.3.5. Notwithstanding the above, the provisions of this article 5.3 shall not apply with respect to:

(a) any allotment or issuance of Shares to employees and/or officers of the Group as may be foreseen in any Shareholders' Agreement;

(b) any issuance of loan notes in connection with or pursuant to a facility agreement that may have been entered into between the Company or any other member of the Group and a financial institution; and/or

(c) any allotment or issuance permitted pursuant to Clause 10.2 of the Shareholders' Agreement.
(together, "Excluded Securities").

Art. 6. Transfer of shares. Except if otherwise provided for by law, a share transfer to non-Shareholders is subject to the consent of Shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital (the "Approval") subject to any higher approval percentage set forth in any Shareholders' Agreement.

6.1. Share transfers - general provisions

6.1.1. Any share transfer shall either be recorded by in a transfer form executed by the transferor, the transferee and the Company or be notified to the Company in accordance with article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.1.2. The Board may, in its absolute discretion (and without assigning any reason therefor) refuse to register the transfer of any Share unless it is satisfied that such transfer is either:

(a) a transfer permitted under article 6.2 (Permitted Transfers), or

(b) a transfer made in accordance with and permitted or required under articles 6.11 (Compulsory Transfers) to 6.15 (Drag Along) (inclusive); or

(c) a transfer to a transferee that has not been approved by the general meeting of the Shareholders in accordance with article 189 of the Law or the Shareholders' Agreement.

6.1.3. If, in relation to a transfer of a Share, the transferee is not a party to any Shareholders' Agreement that may be in place at the level of the Company at that time then the Board shall, unless otherwise permitted by the terms of such a Shareholders' Agreement or by an Investor Director Consent:

(a) require the transferee of such Share to enter into a Deed of Adherence as may be foreseen in the Shareholders' Agreement, and

(b) decline to register the transfer of such Share unless and until the transferee has done so and delivered the same to the Company at the registered office of the Company.

6.2. Permitted Transfers

6.2.1. Subject to the Approval, the following transfers of Shares may be made without restriction as to price or otherwise and without any requirement to offer such Shares pursuant to the provisions of article 6.3 (Pre-emptive Transfers) or, save in the case of article 6.2.1(g) below, to comply with the provisions of article 6.13 (Change of Control), namely transfers:

(a) by any Shareholder being a company to any holding company of such company or any direct or indirect Subsidiary of any such holding company,

(b) by any Non-employee Shareholder holding Shares as a nominee or on trust (whether directly or indirectly) for an employee share scheme to any other nominee or trustee of the same scheme,

(c) by any nominee or trustee to any other nominee or trustee of the same beneficiary or beneficiaries,

(d) by any Original Employee Shareholder to any Permitted Transferee (subject always to such transferee undertaking in a form satisfactory to an Investor Director (including a power of attorney in respect of such Shares) that such transferee will be bound by the provisions of these Articles (in particular, the provisions of article 6.11 (Compulsory Transfers) as if such transferee were the Original Employee Shareholder and the transferred Shares remained held by the Original Employee Shareholder),

(e) by the trustees of any trust established for the benefit of employees, Managers or directors (or former employees or Managers or directors) to the beneficiaries of such trust (or any of them) as may be approved by an Investor Director and/or by any member to the trustees of such trust to hold on trust for the benefit of the beneficiaries of the trust,

(f) by any Financial Institution which is a fund (or any nominee or trustee on behalf of such Financial Institution) to:

(i) the holders of units in, or a nominee or trustee for the holders of units in, or partners in, or Shareholders of or investors in such fund,

(ii) a nominee or trustee for such fund,

(iii) another fund (or nominee or trustee for another fund) which is managed or advised by the same manager or adviser as the transferor or by any member of the same group of companies of such manager or adviser,

(g) by the Original Investors to any Financial Institution or to any other Shareholder provided that no such transfer shall be permitted pursuant to this article 6.2.1(g) to the extent that it would result in the Original Investors and/or their Associates holding 50% or less of the aggregate Voting Rights.

(h) by any holder of C Ordinary Shares or Class F Ordinary Shares with prior Investor Consent, and/or,

(i) by any Shareholder with the prior written consent of the holders of Shares representing not less than 90% of the aggregate Voting Rights.

6.2.2. If any person to whom Shares are transferred pursuant to article 6.2.1(a) to (f) above ceases to be within the required relationship with the original transferor of such Shares, such Shares shall be transferred back to the original transferor (or to any other person falling within the required relationship with the original transferor) forthwith upon such relationship ceasing and, if the holder of such Shares fails to make such transfer, the holder shall be deemed to have served a separate Transfer Notice in respect of all of such Shares then held by him and the provisions of article 6.3 (Pre-emptive Transfers) shall apply save that the Transfer Price shall be deemed to be the Fair Price.

6.3. Pre-emptive Transfers

6.3.1. A Shareholder who wishes to transfer Shares otherwise than as permitted under article 6.2 (Permitted Transfers) (a "Seller") may, subject to the provisions of the Shareholders' Agreement in place at the level of the Company, from time to time, give notice in writing (a "Transfer Notice") to the Company specifying:

(a) the number of Shares which he wishes to transfer (the "Sale Shares"),

(b) if he wishes to sell the Sale Shares to a person who is not a Shareholder, the name and details of that person,

(c) the price (in cash) at which he wishes to transfer the Sale Shares (which will (unless a Transfer Notice is deemed to have been given under these Articles) be deemed to be the Fair Price of the Sale Shares if no cash price is specified) (the "Transfer Price"),

(d) whether the Transfer Notice is conditional on applications being received for all or a specified number of the Sale Shares (a "Minimum Transfer Condition"), and

(e) whether the Transfer Notice is conditional upon the proposed transferee simultaneously acquiring loan notes, debt instruments and/or any other securities (whether of the Company or any member of its Group) on the terms specified in the Transfer Notice.

6.3.2. If a Transfer Notice is deemed to have been given under these Articles, the Transfer Notice will be treated as having specified that it does not include a Minimum Transfer Condition.

6.4. Except with the consent of the Board, no Transfer Notice, once given or deemed to have been given under these Articles, may be withdrawn.

6.5. A Transfer Notice constitutes the Company the agent of the Seller for the sale of the Sale Shares at the Transfer Price.

6.6. As soon as practicable following receipt of a Transfer Notice, the Board shall give notice in writing to each Shareholder other than the Seller (each an "Eligible Shareholder"):

(a) inviting him to apply for the Sale Shares at the Transfer Price,

(b) stating that he will have a period of 60 days from the date of the notice in which to apply, and

(c) stating that, if there is competition among the Eligible Shareholders for the Sale Shares, the Sale Shares will be allocated to him in proportion (as nearly as may be) to his existing holdings of Shares (his "Proportionate Allocation").

6.7. Allocation

On expiry of an offer made in accordance with article 6.6 (or sooner if applications have been received from all Eligible Shareholders), the Board shall transfer the Sale Shares as follows:

(a) if the total number of Sale Shares applied for is equal to or less than the number of Sale Shares, each Eligible Shareholder shall be allocated the number applied for by him, or

(b) if the total number of Sale Shares applied for is more than the available number of Sale Shares, each Eligible Shareholder shall be transferred his Proportionate Allocation or, if less, the number of Sale Shares for which he has applied, and fractional entitlements shall be rounded to the nearest whole number.

6.8. Allocation Notices

6.8.1. If the Transfer Notice does not include a Minimum Transfer Condition or if such condition has been fulfilled, the Board shall give written notice of allocation (an "Allocation Notice") to the Seller and each Shareholder to whom Sale Shares have been allocated (an "Applicant") in accordance with article 6.7.

6.8.2. An Allocation Notice shall specify the number of Sale Shares to be allocated to each Applicant and the place and time (being not less than 14 or more than 28 days after the date of the Allocation Notice) for completion of the transfer of the Sale Shares.

6.8.3. Should the Sales Shares be transferred to a non-Shareholder, the Approval shall be obtained prior to the transfer.

6.9. Completion of Transfer of Sales Shares

6.9.1. On service of an Allocation Notice, the Seller shall, against payment of the Transfer Price, transfer the Sale Shares in accordance with the requirements specified in it. Upon receipt of the Transfer Notice or a notification from the transferor and the transferee that the transfer has occurred, the Board shall record the transfer in the Register of Shareholders.

6.10. Right to transfer unallocated Shares

6.10.1. If an Allocation Notice does not relate to all the Sale Shares then, subject to article 6.10.2, the Seller may, within eight weeks after service of the Allocation Notice, transfer (subject to article 6.1.3) the unsold Sale Shares to any person, subject to obtaining the Approval, at a price at least equal to the Transfer Price.

6.10.2. The right of the Seller to transfer Sale Shares under article 6.10.1 does not apply if the Board is of the opinion on reasonable grounds that:

(a) the transferee is a person (or a nominee for a person) who is a competitor with (or an Associate of a competitor with) the business of the Company or any other member of the Group, or

(b) the sale of the Sale Shares is not bona fide or the price is subject to a deduction, rebate or allowance to the transferee, or

(c) the Seller has failed or refused to provide promptly information available to it or him and reasonably requested by the Board for the purpose of enabling it to form the opinion mentioned above.

6.10.3. If a Transfer Notice shall include a Minimum Transfer Condition, no allocation of Sale Shares shall be made unless all Sale Shares are allocated.

6.10.4. If a Transfer Notice shall make any acceptance of the offer conditional as referred to in article 6.3.1(e), the Applicant shall not be entitled to transfer any Sale Shares unless the transferee also acquires the relevant proportion of notes and/or other securities as are set out in the relevant Transfer Notice.

6.10.5. The restrictions on transfer contained in this article 6.10 shall apply to all transfers and transmissions by operation of law (provided they are permitted by law) or otherwise of Shares.

6.11. Compulsory Transfers

6.11.1. Subject to article 6.11.5, a Leaver shall be deemed on the relevant Cessation Date, to have served a separate Transfer Notice in respect of all of the Shares then held by him and/or his Permitted Transferees and Associates (and such deemed Transfer Notice shall supersede any previous Transfer Notice which has not completed).

6.11.2. Unless otherwise agreed to in writing between the relevant Leaver and the Company and subject to article 6.11.5, a deemed service of a Transfer Notice pursuant to article 6.11.1 shall provide that the Transfer Price in respect of any Shares the subject of the deemed Transfer Notice shall be:

(a) in relation to any Class 1 Shares and F Ordinary Shares the subject of a Transfer Notice:

(i) in respect of a Good Leaver who becomes a Good Leaver on or prior to the second Anniversary, the price paid for such Class 1 Shares or F Ordinary Shares by the relevant Leaver (including any premium paid thereupon),

(ii) in respect of a Bad Leaver, the lower of:

(A) the price paid for such Class 1 Shares or F Ordinary Shares by the relevant Leaver (including any premium paid thereupon), and

(B) the Fair Price, and

(iii) in respect of a Good Leaver who becomes a Good Leaver after the second Anniversary, the Fair Price, and

(b) in relation to any C Ordinary Shares the subject of a Transfer Notice:

(i) in respect of a Bad Leaver or a Good Leaver who becomes a Good Leaver on or prior to the first Anniversary, the lower of:

(A) the price paid for such C Ordinary Shares by the relevant C Ordinary Leaver (including any premium paid thereupon), and

(B) the Fair Price, and

(ii) in respect of a Good Leaver who becomes a Good Leaver after the first Anniversary, the Fair Price for each C Ordinary Shares that has Vested and the lower of:

(A) the price paid for such C Ordinary Shares by the relevant C Ordinary Leaver (including any premium paid thereupon), and

(B) the Fair Price,

for each C Ordinary Shares that has not Vested.

6.11.3. The proportion of C Ordinary Shares the subject of a Transfer Notice pursuant to article 6.11.2(b) to have Vested as at the Cessation Date shall be determined on the Cessation Date and shall be calculated on a monthly basis (at the end of each month period) over a five year period, so that 20% of the relevant Leaver's C Ordinary Shares will have Vested on

the first Anniversary, increasing on a straight-line basis (at the end of each month) so that 100% of his C Ordinary Shares will have Vested on the fifth Anniversary, provided that, for the avoidance of doubt, if a C Ordinary Leaver is:

(a) a Bad Leaver, or

(b) a Good Leaver who becomes a Good Leaver on or prior to the first Anniversary, then 0% of his C Ordinary Shares shall be deemed to have Vested prior to the first Anniversary.

6.11.4. Subject to article 6.11.6(f) below, all C Ordinary Shares shall be deemed to have Vested.

6.11.5. An Investor Director may, by notice in writing served on the Company and the Leaver prior to the expiry of six months from the date upon which the relevant person became a Leaver specify:

(a) that some but not all of the Leaver's Shares are to be the subject of the deemed Transfer Notice,

(b) that only those of the Leaver's Shares that have not Vested by the relevant Cessation Date are to be the subject of the deemed Transfer Notice, and/or,

(c) that any of the provisions of articles 6.11.1 and 6.11.2 are not to be applied in the case of such Leaver.

6.11.6. Notwithstanding any other provision herein contained, if a Leaver retains any Shares, he shall, in respect of the relevant Shares, have all the rights of and shall rank *pari passu* with the other holders of the relevant class or classes of Shares held by him save that:

(a) at any general meeting of the Company, he will undertake to vote in the same manner as the majority of votes cast at the relevant meeting by the holders of the relevant class or classes of Shares held by him and should he fail to do so, the Board shall be empowered to represent the Leaver at such general meeting and to vote on the behalf of the Leaver in accordance with this article 6.11.6 and the Leaver instructs the Board to vote in accordance with this article 6.11.6,

(b) in a written resolution he will undertake to resolve in the same manner as the majority of the holders of the relevant class or classes of Shares held by him and should he fail to do so, the Board shall be empowered to execute the resolution on behalf of the Leaver and the Leaver instructs the Board to vote in accordance with this article 6.11.6,

(c) in relation to any matter where the consent of the holders of the class or classes of Shares held by him is required he shall be deemed to grant consent if the majority of the holders of the relevant class or classes of Shares held by him grant such consent, the Board is hereby empowered and instructed to give the consent of his behalf,

(d) in relation to any matter where the consent of the Shareholders (or any proportion of such Shareholders) is required, he shall undertake to grant such consent. Should he fail to do so, the Board is hereby empowered and instructed to give the consent of his behalf,

(e) on any transfer of a majority of the Shares of the relevant class or classes held by him he shall be deemed to accept such offer and to transfer such Shares at the time and place specified by the offer or save that in respect of the Class 1 Shares the price for such transfer shall be not lower than the average price per Share payable to the holders of a majority of the Shares of such class or classes, and in respect of the C Ordinary Shares the price shall be determined in accordance with the provisions of article 6.12, and he hereby appoints any Board member to sign any such resolution, consent, transfer form or other document and/or take any other act in his name and on his behalf to implement all or any of the above provisions provided that, in respect of any transfer made pursuant to this article 6.11.6(e), the Company shall retain the proceeds of sale, on his behalf and pay them to an account to be indicated by him and

(f) the provisions of article 6.11.6 shall cease to apply with effect from the relevant Cessation Date in respect of any Unvested C Ordinary Shares retained by a Leaver (and for the avoidance of doubt, in relation to any C Ordinary Shares retained by a Leaver that remain Unvested by the relevant Cessation Date, such C Ordinary Shares shall upon a Final Exit rank alongside the Ordinary Shares in accordance with article 5.2.3(q) (and the remaining provisions of article 5.2.3 shall not apply in relation to any such C Ordinary Shares)).

6.11.7. If, in the opinion of the Board (acting with Investor Director Consent), any Leaver to whom article 6.11.6 applies takes or seeks to take any action contrary to the terms of article 6.11.6 or seeks to prevent any Board member from taking any action pursuant to the authority conferred on it pursuant to the terms of article 6.11.6 any Board member may, by serving written notice on the Company and the relevant Leaver deem such Leaver to have served a Transfer Notice in respect of all the Shares then held by him and in respect of which the Transfer Price shall be the nominal value in respect of each Share.

6.11.8. Subject to article 6.11.10 below, the order of persons to whom the number and class of Shares shall be transferred pursuant to a Transfer Notice shall be as follows:

(a) to any managers, directors, officer(s) (which shall not include any Investor Director) and/or employee(s) of the Group (not already being a Shareholder) as may be designated by an Investor Direction and who might include a person who assumes and discharges the role and duties of the Relevant Employee within the Group,

(b) to the extent such Shares are not acquired or to be acquired by the person(s) specified in article 6.11.8(a), if designated by an Investor Direction, to the EBT, or

(c) to the extent such Shares are not designated or to be acquired by the person(s) specified in articles 6.11.8(a) and/or (b), to such person(s) designated by an Investor Direction or with Investor Consent.

6.11.9. If, having been identified in a Transfer Notice, the category of persons:

(a) in article 6.11.8(a) fails to complete the transfer of all or any of the number and class of Shares in or pursuant to a Transfer Notice, then the Transfer Notice shall be deemed to be amended so that such Shares shall be transferred to the category of persons in article 6.11.8(b), and

(b) in article 6.11.8(b) fails to complete the transfer of all or any of the number and class of Shares in or pursuant to a Transfer Notice, then the Transfer Notice shall be deemed to be amended so that such Shares shall be transferred to the category of persons in article 6.11.8(c).

6.11.10. Notwithstanding any other provision of this article 6.11, any C Ordinary Shares the subject of a Transfer Notice shall be transferred:

(a) to any of the Investors or such other person or persons designated by an Investor Direction or with Investor Consent (following which any such C Ordinary Shares shall immediately be deemed to have Vested (to the extent that they had not already Vested), or

(b) to the extent designated by an Investor Direction and subject to the Company having sufficient Available Profits to enable it to reduce its share capital by cancelling such C Ordinary Shares without (in the view of an Investor Director) prejudicing the financial position of the Company and otherwise subject to compliance with the Law,

and the order of priority set out in article 6.11.8 shall not apply.

6.12. Fair Price

For the purposes of these Articles, “Fair Price” means the price per Share as at the date of occurrence of the event which triggered the requirement to agree or determine Fair Price agreed between the selling Shareholder and the Board (acting with Investor Director Consent) within 21 days or, in the absence of such agreement, the price as at such date certified in writing by the Valuer as being in their opinion the fair value of the relevant Shares as between a willing seller and a willing buyer (with no discount to reflect the unquoted status of the Shares) provide that the Valuer, in determining the fair value of any of such Shares shall:

(a) determine the sum which a willing buyer would offer to a willing seller for the whole of the issued share capital of the Company,

(b) divide the resultant figure by the number of issued Shares and outstanding options or rights to acquire Shares (assuming exercise in full and assuming that any Shares available to be allocated to employees of the Company have been issued), and

(c) in relation to any proposed transfer of C Ordinary Shares by a C Ordinary Leaver, make an adjustment in respect of the C Ordinary Shares which have Vested prior to the relevant Cessation Date (having regard to the provisions of article 6.11.6(f)) in a manner such that the Cessation Date is deemed to be a Final Exit Date relating to a Sale (including, but not limited to, for the purposes of the provisions of article 5.2.3),

(d) make any adjustment as they consider necessary to allow for any rights attaching, or restrictions applying, to the Shares to be transferred which may be outstanding and any rights whereby any person, firm or body corporate may call for the allotment or issue of Shares or may exercise any right of conversion, but so that there shall be no addition or subtraction of any premium or discount arising in relation to the size of the holding the subject of the relevant transfer, or in relation to any restrictions on the transferability of any Shares arising only out of the provisions of these Articles and provided further that the Valuer shall take into account in relation to determining the appropriate figure for article 6.12(a) above any bona fide offer from any third party to purchase any holdings the subject of a Transfer Notice. The costs of the Valuer shall be borne by the relevant selling Shareholder, save where the price per Share (as determined by the Valuer) is at least 105% of the price per Share proposed by the Board as being the applicable price, in which event the costs shall be borne by the Company.

6.13. Change of Control

6.13.1. Change of control of the Company

Notwithstanding any other provision of these Articles, but save for transfers pursuant to article 6.2 (Permitted Transfers) or transfers to the Original Investors, no sale or transfer of, or transfer of any interest in, any Shares conferring a right to vote at general meetings of the Company to any person whomsoever (other than the Original Investors or any of their Permitted Transferees), which would result, if made and, if appropriate, registered, in a person (together with persons acting in concert therewith) whether or not then a Shareholder obtaining or increasing a Controlling Interest in the Company, shall be made or registered and no right to subscribe for any Shares which would result, when such Shares are issued, in such a person obtaining or increasing a Controlling Interest in the Company shall be exercised unless prior to such transfer being completed a General Offer is made to all Shareholders (other than those selling a Controlling Interest in the Company) by the person or persons proposing to acquire the Controlling Interest to purchase all the Shares in issue.

6.13.2. Any General Offer shall:

(a) be made in writing,

(b) be open for acceptance for 28 days from the date on which it is made (and, accordingly, shall be deemed to have lapsed in circumstances in which it is not accepted during such 28 day period),

(c) be on such terms as to price that:

(i) the proceeds payable under the General Offer are apportioned between the different classes of Shares in accordance with the application of article 5.2.3 (Final Exit) above (if applicable), and

(ii) (subject to article 6.11.6(f) above) an equal price per Share is payable for the relevant Shares within each class of Shares,

(d) acknowledge the provisions of article 6.14; and

(e) otherwise contain such detail and be in such form as an Investor Director deems to be reasonable.

6.13.3. Change of control of an Original Investor

Notwithstanding any other provision of these Articles, no sale or transfer of, or transfer of any interest in, any shares in any Original Investor conferring a right to vote at general meetings of any such Original Investor to any person whomsoever (other than another Original Investor or any person to whom such Original Investor would be permitted to transfer its shares under article 6.2.1, if the transfer was of Shares), which would result, if made and, if appropriate, registered, in a person (other than any existing Shareholder) (together with persons acting in concert therewith) obtaining a Controlling Interest in that Original Investor, shall be made or registered and no right to subscribe for any shares in the Original Investor which would result, when such shares are issued, in such a person obtaining a controlling interest in that Original Investor (an “Original Investor Sale”) shall be exercised unless prior to such transfer being completed, the relevant Original Investor makes, or procures the making by the person(s) proposing to acquire the controlling interest, of a General Offer to all Shareholders (other than the relevant Original Investor(s)) to purchase all of the Shares then held by such Shareholders.

For the purposes of this article 6.13.3, “Controlling Interest” means the ownership of that number of the ordinary shares in the relevant Original Investor which, in aggregate, would confer not less than 50% of the voting rights at general meetings of that Original Investor.

This article 6.13.3 shall not apply in relation to any proposed sale or transfer of, or transfer of any interest in, any shares in TDR Capital Nominees Limited or any funds or entities affiliated with TDR Capital Nominees Limited.

6.13.4. Any general offer under article 6.13.3 shall:

(a) be made in writing,

(b) be open for acceptance for 28 days from the date on which it is made (and, accordingly, shall be deemed to have lapsed in circumstances in which it is not accepted during such 28 day period),

(c) be on such terms as to price that:

(i) the proceeds payable under the offer are apportioned between the different classes of Shares in accordance with the application of article 5.2.3 above (if applicable) (substituting in such calculation, to the extent possible, the price payable for the shares the subject of the Original Investor Sale for the price payable for the equivalent number of Shares held by the Original Investor), and

(ii) (subject to article 6.11.6(f) above) an equal price per Share is payable for the relevant Shares within each class of shares, and

(d) otherwise contain such detail and be in such form as an Investor Director deems to be reasonable provided that it shall contain no more onerous obligations on the Shareholders than are imposed on the selling shareholders of the Original Investor.

6.14. Tag Along

6.14.1. If as the result of a General Offer a person or persons (in this article the “Buyer”) acquires a Compulsory Purchase Interest, the Company shall forthwith notify all Shareholders accordingly and any Shareholder who did not accept the General Offer may by written notice to the Company served within 60 days of such notification require the Company as agent for such Shareholder to serve a notice (in this article a “Compulsory Purchase Notice” on the Buyer requiring it to buy such Shareholder's Shares at the consideration applicable to such General Offer (subject to the application of article 5.2.3 above, if applicable). The Company shall serve the Compulsory Purchase Notice forthwith upon receipt of any such written notice by a Shareholder.

6.14.2. The Buyer shall complete the purchase of all Shares in respect of which a Compulsory Purchase Notice has been given and no later than 21 days from the date of the serving of such Compulsory Purchase Notice on it. The consideration shall be payable in full without any set off. Any transfer pursuant to a Compulsory Purchase Notice shall not require the proposing transferor to give a Transfer Notice. The Board shall not register any transfer to the Buyer and the Buyer shall not be entitled to exercise or direct the exercise of any rights in respect of any Shares to be transferred to the Buyer until in each case the Buyer has fulfilled all his obligations pursuant to this article 6.14. If and for so long as the Buyer fails to comply with the provisions of this article 6.14, the Shares held by the Buyer shall confer on the Buyer no right to receive notice of, attend or vote at any general meeting of the Company or at any separate general meeting of the holders of the Shares of that class until the obligations of the Buyer hereunder have been complied with any such Shares shall confer no right to receive notice of, attend or vote at any meeting of the Company unless and until the Buyer has complied with such obligations under this article 6.14.

6.15. Drag Along

6.15.1. If a General Offer is made, the person or persons (in this article the “Buyer”) who is due to acquire a Compulsory Purchase Interest may, by written notice to the Company served no earlier than 60 days, and no later than 5 days, prior to the anticipated acquisition, require the Company as agent for the Buyer to serve notices (in this article each a “Compulsory Purchase Notice”) on the Shareholders to whom the General Offer is made (the “Minority Shareholders”) requiring them to sell their Shares at the consideration applicable to such General Offer (subject to the application of article 5.2.3 above,

if applicable). The Company shall serve the Compulsory Purchase Notices forthwith (and such notices may be included with the terms of the General Offer which is made in accordance with Article 6.13.2) and for the period of 21 days from the service of the Compulsory Purchase Notices the Minority Shareholders shall not be entitled to transfer their Shares to anyone except the Buyer or a person identified by the Buyer.

6.15.2. The Buyer shall complete the purchase of all Shares in respect of which a Compulsory Purchase Notice has been given at the same time and no later than 21 days from the date of the serving of such Compulsory Purchase Notices. The consideration shall be payable in full without any set off. Any transfer pursuant to a Compulsory Purchase Notice shall not require the proposing transferor to give a Transfer Notice. The Board shall not register and transfer to the Buyer and the Buyer shall not be entitled to exercise or direct the exercise of any rights in respect of any Shares to be transferred to the Buyer until in each case the Buyer has fulfilled all his obligations pursuant to this article 6.15.

6.15.3. If in any case a Minority Shareholder, on the expiration of 10 days from the service of the relevant Compulsory Purchase Notice, shall have not transferred his Shares to the Buyer or a person identified by the Buyer against payment of the price therefor, then (assuming the acquisition of the Compulsory Purchase Interest takes place) the Board is authorised to execute and deliver on his behalf any necessary transfer in favour of the Buyer or the person identified by the Buyer and shall receive the consideration in respect of such Shares and shall thereupon cause the name of the Buyer (or the person identified by the Buyer) to be entered into the Register of Shareholders as the holder of the relevant Shares. The Company shall hold the consideration on behalf of the Minority Shareholder but shall not be bound to earn or pay interest thereon. The issue of a receipt by the Company for the consideration shall be a good receipt for the price for the relevant Shares but the Buyer shall not be discharged from procuring that the Company applies the money in payment to the Minority Shareholder. After the name or the person identified by the Buyer has been entered in the Register of Shareholders in purported exercise of the aforesaid powers, the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be Shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

7.1. Appointment of the managers and chairman

Subject to the remaining provisions of this article 7 and without prejudice to article 7.5., the board of managers shall be composed of at least one (1) member and of a maximum number of seven (7) members. Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of Shareholders, which determines their powers the term of their mandates and their remuneration, if any. If no term is indicated the Board members are appointed for an undetermined period. The Board members may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time subject to remaining provisions of this article 7. The general meeting of Shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong. Shareholders' holding more than 50 percent of the Company's share capital are entitled to designate any manager which shall have been appointed by the general meeting of Shareholders as an "Investor Director" provided that there are no more than two (2) Investor Directors in the Company.

7.1.1. If, at any time, there is no Investor Director then the Shareholders entitled to designate an Investor Director may designate any person to be an Observer. An Observer shall have the right to attend all meetings of the Board and of any Committee and to receive such other information as a manager would be entitled to receive at the same time as such information is provided to managers and shall, as regards confidentiality, have the same obligations to the Company as if he were a manager. An Observer shall be entitled to attend and speak at any such meetings of the Board but shall not be entitled to vote. The Shareholders' holding more than 50 percent of the Company's share capital shall be entitled from time to time to nominate for appointment to the board of managers and to request the removal from the board of managers of a chairman (the "Chairman").

7.2. Regulation of meetings

The Chairman of the Board or any manager may, at any time, convene a meeting of the Board.

Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager and any Observer appointed thereto at least three business days before the meeting accompanied with the details on the venue of such meeting and an agenda of the business to be transacted (together with where practicable all papers to be circulated or presented at the same), except where the Chairman determines acting reasonably that a case of emergency has arisen, in which case, notice of meetings of such a Board may be reduced to such other period as is considered reasonably necessary having regard to the nature of the business to be discussed. In such circumstances, the nature and urgency of the business to be discussed shall be indicated in the convening notice and referred to in the minutes of the meeting.

The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

7.3. Meetings

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided that

at no time during any such meeting a majority of managers be physically present in any single country other than Luxembourg. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

7.4. Representation

Managers may be represented at meetings of the Board by another manager by serving written notice of such appointment on the Company and, where required by law, by signing a proxy to that effect. No limitation applies as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

7.5. Quorum

A duly called meeting of the Board shall be duly quorate if at least a majority of the managers then in office are present or represented including at least the Investor Director (if an Investor Director has been appointed) and provided that at least two managers shall be participating, either physically or by proxy, in such meeting from Luxembourg. If no quorum is reached at such meeting, the meeting shall be adjourned for three Business Days and the quorum necessary at such meeting shall be the majority of the managers then in office present or represented including one Investor Director (if any) and provided that at least two Managers shall be participating, either physically or by proxy, in such meeting from Luxembourg.

7.6. Voting

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the votes cast. Each manager shall be entitled to one vote.

7.7. Signing of resolutions

The minutes of a meeting of the board shall be signed by the Chairman, if any, or by any manager present or represented at the meeting. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

7.8. Circular resolutions

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication provided that all managers have been given notice of such resolutions as proposed and adopted in accordance with the notice requirements applicable for physical Board meetings. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

7.9. Signature regime

Vis-à-vis third parties the sole manager or each Manager (in the case of a Board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of any one of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers.

7.10. Committees and observers

The Board may subject to any Shareholders' Agreement set up different Committees including without limitation an advisory Committee and a remuneration Committee. Each such Committee shall be composed as the Board determines. The Board may appoint managers as well as persons who are not managers to the Committees. The Board determines the purpose, powers and rules applicable to any such Committee.

To the extent provided for in any Shareholders' Agreement, an Observer may be allowed to attend and speak at meetings of the Board or at meetings of any committee of the Board but shall not be entitled to vote nor shall he be regarded as an officer of the Board or be counted in the quorum of any meeting of the Board. Such an Observer shall be appointed and removed and shall have the rights and obligations as set out in any Shareholders' Agreement.

Subject to applicable law, each Investor Director and Observer shall be entitled to report back to the Shareholders that appointed him on the affairs of the Group and to disclose to such Shareholders such information as he shall reasonably considers appropriate including, per the avoidance of doubt all papers distributed to the Board.

7.11. Powers

Subject to any Shareholders' Agreement and these Articles, the sole manager or each manager (in the case of a Board) is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of investment, disposal, management and administration or any other acts falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the Articles or by any Shareholders' Agreement to the Shareholders of the Company shall be within the competence of the sole manager or each manager and the manager or each manager of the Company is authorised to take such action and to adopt such provisions as shall be necessary, appropriate, convenient or deemed fit to implement the purpose of the Company.

Art. 8. Liability Managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Decision by Shareholders. Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

Art. 10. Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by the Law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

Meetings shall be called by the Board by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by the Law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (i) a majority of the Shareholders (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual general meeting shall be held on 30 June at 11.00 am CET of each year. If such day is not a Business Day, the meeting shall be held on the immediately following Business Day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year except that the first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2015.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the general meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same Law are applicable.

Art. 16. Definitions.

“A Ordinary Shareholders”	means the holders from time to time of A Ordinary Shares.
“A Ordinary Shares”	means the A Ordinary Shares of £0.01 each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles.
“Adoption Date”	means the date of adoption of these Articles.
“Aggregate Equity Proceeds”	means the total aggregate amount of the Partial Equity Proceeds and the Final Equity Proceeds.
“Aggregate Return”	means an amount equal to (a) the Aggregate Equity Proceeds, plus (but without any double counting) (b) the total amount of all cash paid or payable at any time from the Adoption Date up to and including, and/or in connection with, the Final Exit to the Shareholders from the Company, any member of the Group or any third party in respect of any Shares or any other equity, quasi equity loan, loan, loan capital, notes or debt securities in the Company and all cash received by the Shareholders from any member of the Group or any third party in respect of loans (if any) made by the Shareholders to the Company or any member of the Group, including any repayments, prepayments, redemptions or purchases of share capital, other than (i) the Partial Equity Proceeds (which are already included as part of the Aggregate Equity Proceeds), (ii) any amounts received by any Shareholder(s) from any member of the Group by way of a return specified in the preceding wording of this paragraph (b) that are subsequently re-invested in or re-advanced to the Company or any member of the Group by any such Shareholder(s) within a period of three (3) months following the date on which such amounts were received by such Shareholder(s), less (c) all costs and expenses incurred by the Shareholders in connection with the Final Exit (including legal fees, commission and any other third party fees and expenses)

	provided that, in calculating the Aggregate Return the following transactions shall be ignored
	(i) any transfer of Shares pursuant to article 6.2.1 and/or article 6.3 and/or any transfer of any other equity, quasi equity, loan, loan capital or debt securities by any Shareholder to any Permitted Transferee or to any other person(s) to whom such Shareholder would be permitted to transfer Shares in accordance with article 6.2.1, in each case prior to a Final Exit,
	(ii) any transfer of Shares by a Leaver pursuant to article 6.11 (Compulsory Transfers),
	(iii) any costs and expenses reimbursed or recharged, prior to the Final Exit Date, by the Company or any member of the Group to any Shareholder or any other member of such Shareholder's group other than solely in its or their capacity as a Shareholder, and
	(iv) the repayment of any debt to any financial institution that provides (or has provided) such debt facilities to the Company or any member of the Group (whether or not such financial institution becomes a Shareholder at any time after the Adoption Date) (excluding, for the avoidance of doubt, any debt owed by the Company or any member of the Group to any Original Investor).
“Allocation Notice”	has the meaning set out in article 6.8.1.
“Anniversary”	(a) in the case of a person who held C ordinary shares, D ordinary shares or E ordinary shares in VPS Holdings Limited as at 22 December 2010, the anniversary of the date upon which the relevant C Ordinary Leaver commenced employment with the relevant member of the Group or current or former subsidiary of VPS Acquisitions Limited, (b) in the case of a person that (x) acquired any C ordinary shares, D ordinary shares or E ordinary shares in VPS Holdings Limited at any time following 22 December 2010, or (y) acquires any C ordinary shares in VPS Acquisitions Limited at any time following 9 June 2014. (i) in relation to his holding of C ordinary shares, the anniversary of the date upon which the relevant Leaver first acquired such C ordinary shares, and (ii) in relation to his holding of any other Shares, the anniversary of the date upon which the relevant Leaver first became a shareholder in VPS Holdings Limited or VPS Acquisitions (as applicable), and (c) in all other cases, the anniversary of the date upon which the relevant Leaver first became a shareholder in VPS Holdings Limited.
“Applicant”	has the meaning set out in article 6.8.1.
“Articles”	means the updated articles of association of the Company from time to time.
“Asset Sale”	means a sale by the Company or any other member of the Group of all or substantially all of the Group's business, assets and undertakings to a single buyer or to one or more buyers as part of a single transaction or series of connected transactions (other than as part of a Reorganisation Transaction).
“Associate”	means in relation to a person (a) a person who is his associate; and (b) any member of the Group to which that person belongs.
“Available Profits”	means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any share premium or any freely distributable reserves relating to any Class of Shares or Shareholder and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to any Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) - (L + LR) Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.
“Bad Leaver”	means a Leaver where the cessation of his employment, consultancy and/or

	<p>appointment as director is as a result of the Relevant Employee</p> <p>(a) resigning (other than as a result of permanent incapacity due to ill health (save where such ill health arises as a result of an abuse of drink or drugs), or</p> <p>(b) being summarily dismissed in circumstances where the Company (or the relevant member of the Group) is not liable to pay him compensation for the cessation of his employment, consultancy and/or appointment as director other than compensation required by statute or statutory instrument,</p> <p>and, for the avoidance of doubt, shall include any Leaver being required to transfer his or her Shares by reason of, or as a consequence of, a Relevant Employee being a Bad Leaver.</p>
“Board”	means the board of managers of the Company from time to time.
“Business Days”	means a day other than a Saturday or a Sunday where banks are open for business in Luxembourg.
“Buyer”	has the meaning set out in article 6.14.1 and/or 6.15.1.
“Committee”	means a committee of the Board which may be established pursuant to article 7.10 of the Articles.
“C Ordinary Investment Cost”	means the £1,500,000 together with any additional amounts invested in or advanced to the Company or any member of the Group from time to time following the Adoption Date by the C Ordinary Shareholders (in their capacity as C Ordinary Shareholders) up to and including the Final Exit Date.
“C Ordinary Share Final Proceeds”	means the aggregate proceeds (if any) which the relevant C Ordinary Shareholders are entitled to receive (in cash or in kind) for the C Ordinary Shares on a Final Exit, as calculated in accordance with article 5.2.3.
“C Ordinary Share Partial Proceeds”	Means one million one hundred and forty-nine thousand seventy-one Pounds Sterling (GBP 1,149,071).
“C Ordinary Share Proceeds”	means the aggregate proceeds (if any) which the relevant C Ordinary Shareholders are entitled to receive (in cash or in kind) for the C Ordinary Shares on a Final Exit, as calculated in accordance with article 5.2.3.
“C Ordinary Shares”	means the C ordinary shares of £0.01 each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles.
“C Ordinary Shareholders”	means the holders from time to time of C Ordinary Shares.
“Cessation Date”	means, in relation to a Leaver, the date upon which the contract of employment, consultancy agreement and/or appointment as director of the Relevant Employee with the relevant member of the Group terminates or, if earlier, the date upon which the Relevant Employee gives or is given or purportedly gives or is purportedly given notice of termination of his contract of employment or of his consultancy agreement or of his appointment as director with the relevant member of the Group, whether or not such notice is valid.
“Change of Control”	means the occurrence in relation to a body corporate, if a third party (other than an Affiliate of that body corporate) acquires more than 50% of the shares issued by that body corporate, or more than 50% of the voting rights for the purpose of a meeting of the members of that body corporate and will arise in the case of the Company if the Original Investor ceases to hold at least 50% of the Shares.
“Class of Shares”	means any of the Ordinary Shares class A, C or F Shares and Preference Share.
“Class 1 Shares”	means (unless the context otherwise requires) any Shares other than the A Ordinary Shares.
“Commencement Date”	means the date of the holding of the extraordinary general meeting approving the full restatement of the Articles as currently set forth.
“Compulsory Purchase Interest”	means an interest in Equity Shares carrying more than 50% of the Voting Rights of the Equity Shares.
“Compulsory Purchase Notice”	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.14.1 of these Articles.
“Compulsory Transfers”	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.11 of these Articles.
“Connected Person”	means any person or persons connected with a Manager or former Manager of the Company (but a person shall not be “connected” with another person solely by reason of them both being parties to and acting in accordance with these Articles or the terms of any Shareholders' Agreement.
“Controlling Interest”	means the legal or beneficial ownership of that number of the Equity Shares which in aggregate would confer not less than 30% of the Voting Rights of the Equity Shares.
“Deed of Adherence”	has the meaning set out in the Shareholders' Agreement.

“Dispute Notice”	has the meaning set out in article 5.2.3(d).
“Disputing Shareholders”	has the meaning set out in article 5.2.3(d).
“Drag Along”	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.15 of these Articles.
“Eligible Shareholder”	has the meaning set out in article 6.6.
“Employee Shareholder”	means any Shareholder who is a trust for the benefit of employees, any Shareholder who is or was an employee and/or manager or director (but not an Investor Director) of a Company or any member of its Group or a member of the MCS AMS JV and any person who acquired Shares from any such Shareholder pursuant to a Permitted Transfer.
“Equity Shares”	means the Ordinary Shares, the A Ordinary Shares, the C Ordinary Shares and the F Ordinary Shares.
“Excluded Securities”	has the meaning set out in article 5.3.5.
“F Ordinary Shareholders”	means the holders from time to time of F Ordinary Shares.
“F Ordinary Shares”	means the F ordinary shares of £0.01 each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles.
“Fair Price”	has the meaning set out in article 6.12 (Fair Price).
“Family Settlement”	means in relation to any Employee Shareholder any trust or trusts (whether arising under a settlement inter vivos or a testamentary disposition by whomsoever made or on intestacy) under which no immediate beneficial interest in the Shares in question is, for the time being, vested in any person other than the Employee Shareholder concerned and/or his Privileged Relations.
“Final Equity Proceeds”	(a) in the case of a Final Exit by way of a Sale, the consideration payable in respect of all relevant shares or assets (whether by way of cash or non-cash consideration) on a fully-diluted and as-converted basis as stated in the acquisition agreement, offer document or other equivalent document(s) in respect of the Sale (as the case may be) or if no such relevant legally binding agreement setting out the consideration exists, as determined or agreed in accordance with article 5.2.3, and (b) in the case of a Final Exit by way of a Listing, the aggregate market value of all the issued ordinary share capital allotted or in issue at the time of the Listing as conclusively certified (at the cost of the Company) by the sponsoring broker (i) excluding any new shares, options or other rights to subscribe for shares which are to be or have been newly subscribed in order to raise additional capital as part of the Listing, and (ii) determined by reference to the price at which the shares the subject of the Listing are to be issued or (as appropriate) placed or, in the case of an offer for sale by tender, by reference to the applicable striking price, as part of the Listing.
“Final Exit”	means either a Sale or a Listing.
“Final Exit Date”	means (a) in relation to a Final Exit by way of a Sale, the date on which the transfer of the relevant shares or assets to the purchaser(s) is completed, or (b) in the case of a Final Exit by way of a Listing, the date the Listing takes effect.
“Final Exit Determinations”	means determination of the amount of the Aggregate Equity Proceeds, the Aggregate Return, the Original Investment Cost and the C Ordinary Investment Cost in relation to the Final Exit and the resulting application of article 5.2.3.
“Final Exit Trigger Event”	means the completion of a Final Exit.
“Final Exit Value”	means the value attributed to the US Business on a Final Exit by way of a Listing.
“Financial Year”	means a financial year of the Company which shall start on 1 st of January of each year and which shall end of 31 st of December of the same year.
“General Offer”	means an offer made in accordance with the provisions of article 6.13 (Change of Control).
“Good Leaver”	means any Leaver that is not a Bad Leaver and, for the avoidance of doubt, shall include any Leaver being required to transfer his or her Shares by reason of, or as a consequence of, a Relevant Employee being (or being deemed to be) a Good Leaver.
“Group”	means the Company and each other company (or other entity) which is a Subsidiary of the Company from time to time (excluding any member of the MCS AMS JV) and “member of the Group” shall be construed accordingly.
“Interim Accounts”	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
“Interim Account Date”	means the date no earlier than eight (8) days before the date of a distribution or

	repurchase and cancellation of Shares.
“Investor Consent” or “Investor Direction”	shall have the meaning set out in any Shareholders' Agreements.
“Investor Director Consent”	shall have the meaning set out in any Shareholders' Agreements, it being understood that such consent shall not be requested when no Investor Director will have been appointed.
“Investor Director”	means a manager of the Company appointed pursuant to article 7.1 (or, if there is no Investor Director at the relevant time, the Observer (if any)) pursuant to article 7.1.1.
“Investors”	has the meaning set out in a Shareholders' Agreement as the case may be and “Investor” shall be construed accordingly.
“Law”	means the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
“Leaver”	means (a) any Shareholder who was a Relevant Employee but who ceases, for whatever reason, to be a Relevant Employee (whether or not his contract of employment, his consultancy agreement and/or his appointment as director is validly terminated and/or whether or not any such termination is wrongful or unfair or otherwise), and/or (b) any Shareholder (other than an Investor or Financial Institution or any Permitted Transferee(s) of an Investor or Financial Institution) being a Permitted Transferee of a Relevant Employee who ceases to be a Relevant Employee (including by way of one or more intermediate transfers), and/or (c) any person (other than an Investor or Financial Institution or any Permitted Transferee(s) of an Investor or Financial Institution) who becomes entitled to any Shares on the death of a Shareholder or on the bankruptcy of a Shareholder who is an individual.
“Liquidation Bonus”	means the net liquidation proceeds available for distribution upon liquidation once all the creditors of the Company will have been paid.
“Listing”	has the meaning set out in a Shareholders' Agreement, if any.
“Listing Price”	has the meaning set out in article 5.2.3(c).
“Loan Notes”	has the meaning set out in the Shareholders' Agreement.
“Managers”	has the meaning set out in the Shareholders' Agreement.
“MCS AMS JV”	means MCS Group Holdings, LLC (formerly known as MCS AMS Holdings, LLC) and each other company (or other entity) which is a Subsidiary of MCS Group Holdings, LLC from time to time and “member of the MCS AMS JV” shall be construed accordingly.
“Minimum Transfer Condition”	has the meaning set out in article 6.3.1(d).
“Minority Shareholders”	has the meaning set out in article 6.15 (Drag Along).
“New Holding Company”	means a new holding company of the Company which is incorporated for the purposes of planning for a Final Exit, in which the share capital structure of the Company is replicated in all material respects.
“Non-employee Shareholder”	means any Shareholder who is not an Employee Shareholder.
“Observer”	means any person appointed pursuant to article 7.1.1.
“Office”	means the registered office of the Company from time to time.
“Ordinary Shareholders”	means the holders of Ordinary Shares.
“Ordinary Shares”	means the ordinary shares of £0.01 each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles.
“Original Employee Shareholder”	means each Employee Shareholder other than an Employee Shareholder who became an Employee Shareholder by reason of a Permitted Transfer.
“Original Investment Cost”	means the sum of 151,350,000 (as at the Adoption Date), together with any additional amounts invested in or advanced to the Company or any member of the Group after the Adoption Date by the Shareholders up to and including the Final Exit Date, whether by way of share capital, loan or loan capital or any other form of advance whatsoever but excluding (a) any amounts advanced from time to time to the Company or any member of the Group pursuant to third party debt identified in a Shareholders' Agreement, (b) any amounts that are subsequently re-invested in or re-advanced to the Company or any member of the Group by any Shareholders within a period of three (3) months following the date on which such amounts were initially received by such Shareholder (s),

	(c) the payment by any Shareholder or any other member of such Shareholder or any other member of such Shareholder's group of any costs and expenses on behalf of the Company or any member of the Group where such costs and expenses are reimbursed by or recharged to the Company or any member of the Group prior to the Final Exit Date, and
	(d) any debt facilities provided from time to time by any financial institution to the Company or any member of the Group (whether or not such financial institution becomes a Shareholder at any time after the Adoption Date).
“Original Investor”	means MCS/AMS Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, and being registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 151.797.
“Original Investor Sale”	has the meaning set out in article 6.13.3.
“Other Securities”	means any loan notes, payment in kind notes or other debt instruments issued or to be issued by the Company to any of the Shareholders at any time following 22 December 2010.
“Paid Up Amount”	means the amount paid up or credited as paid up on any Shares (including any premium).
“Partial Equity Proceeds”	means eighty-five million six hundred and eighty-five thousand three hundred and forty-nine Pounds Sterling and eighteen pence (GBP£85,685,349.18).
“Permitted Transfer”	means a transfer of Shares pursuant to article 6.2 (Permitted Transfers).
“Permitted Transferee”	means, in respect of any Employee Shareholder, any Privileged Relation or Family Settlement of that Employee Shareholder.
“Pre-emptive Transfers”	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.3 of these Articles.
“Preference Share”	means the preference share of £0.01 in the capital of the Company having the rights set out in these Articles.
“Privileged Relation”	means in respect of any Employee Shareholder, the parent or spouse, civil partner or brother or sister of the Employee Shareholder or any lineal descendent of the Employee Shareholder and for these purposes the step-child or adopted child of any person shall be deemed to be that person's lineal descendent.
“Proportionate Allocation”	has the meaning set out in article 6.6(c).
“Refinancing”	means any raising of debt financing or any refinancing of the existing debt or equity financing arrangements of the Group.
“Register of Shareholders”	means the register of Shareholders kept by the Company.
“Relevant Employee”	means any person who is (or has been) a Shareholder and is an employee, director, manager and/or consultant of/or to (i) the Company, (ii) any other member of the Group and/or (iii) any current or former subsidiary of VPS Acquisitions Limited (but not an Investor Director, or an Investor or any person or undertaking controlled by TDR Capital LLP, or any person who is a member of, or an employee, consultant and/or director of or to TDR Capital LLP or any Investor).
“Relevant Securities”	has the meaning set out in article 5.3.1.
“Reorganisation Transaction”	means a reorganisation of the Group by any means including the acquisition of the Company by a New Holding Company or any other reorganisation of the Group involving the Group's share or debt capital (including the conversion, consolidation, sub-division or redesignation (as appropriate) of the Shares into a single class of ordinary shares) in preparation for a Final Exit or Refinancing.
“Sale”	has the meaning set out in the Shareholders' Agreement or an Asset Sale, as the case may be.
“Sale Shares”	has the meaning set out in article 6.3.1(a).
“Seller”	has the meaning set out in article 6.3.1.
“Shareholders' Agreement”	means any agreement existing at a relevant time among members of the Company (as such agreement may be amended or restated from time to time) provided the Company is a party thereto.
“Shareholder”	means a holder of any Share from time to time.
“Shares”	means (unless the context otherwise requires) any shares in the capital of the Company (of whatever class) and “Share” shall be construed accordingly.
“Subsidiary”	means a company in relation to which another company is, either directly or indirectly, its parent company.
“Transfer Notice”	has the meaning set out in article 6.3.1.

“Transfer Price”	has the meaning set out in article 6.3.1(c).
“Unvested”	means not Vested at the relevant Cessation Date in accordance with article 6.11.3.
“US Business”	means the interest indirectly held by the Company in the MCS AMS JV.
“Valuer”	means an independent firm of chartered accountants agreed between the Board (with Investor Director Consent) and the relevant Shareholder(s), or, in the absence of such agreement by the Board acting in good faith.
“Vested”	means vested as at the relevant Cessation Date in accordance with article 6.11.3, and
“Voting Rights”	means the right to receive notice of, attend (in person or by proxy), speak (in person or by proxy) and vote (in person or by proxy) at general meetings of the Company.

Art. 17. For anything not dealt with in the present Articles, the Shareholders refer to the relevant legislation.”

The above having been carefully considered, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to amend the nominal value of the issued shares of the Company from one Pound Sterling (GBP 1.00) to one penny (GBP 0.01) each so that the issued share capital is represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares instead of twelve thousand five hundred (12,500) shares.

Second resolution

The meeting resolved to reorganise the capital structure of the Company by creating five (5) different classes of shares, namely preference shares, ordinary shares, class A ordinary shares, class C ordinary shares and class F ordinary shares.

The meeting resolved to determine the rights and obligations attaching thereto as set out in the amended and restated articles of association of the Company reflected in item VII. of the agenda.

Third resolution

The meeting resolved to amend the articles of association of the Company as set forth in item VII. of the agenda to provide for the fact that any share or assimilated premium paid in respect of a specific class of shares upon their issuance or capital contribution without issue of shares made by a shareholder may be allocated to a share premium or assimilated account or capital contribution account corresponding to a specific shareholder which amount shall only be available to this shareholder.

The meeting further resolved that any payment or contribution of any kind to any share premium or assimilated account or capital contribution account established in accordance with Luxembourg law or accounting regulations shall be specified as to which shareholder it relates.

Fourth resolution

The meeting resolved to reclassify the one million two hundred and fifty (1,250,000) shares currently in issue in the Company into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares which shall be held as follows:

Shareholder	Number of ordinary shares issued
MCS/AMS Group S.à r.l.	1,249,996
MCS/AMS Holding S.à r.l.	1
TDR Capital Nominees Limited	1
TDR Capital II Associates L.P.	1
TDR Capital General Partner II L.P.	1
Total	<u>1,250,000</u>

Fifth resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of thirty-three thousand five hundred and ten Pounds Sterling and sixty-four pence (GBP 33,510.64) so as to raise it from its current amount of twelve thousand and five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) to forty-six thousand ten Pounds Sterling and sixty-four pence (GBP 46,010.64) by the issue of one hundred eighty-nine thousand eight hundred and ninety-four (189,894) ordinary shares and three million one hundred sixty-one thousand one hundred and seventy (3,161,170) class A ordinary shares of a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, for an aggregate subscription price of thirty million eight hundred ninety-six thousand eight hundred and forty-six Pounds Sterling and ninety-six pence (GBP 30,896,846.96) (the “Subscription Price”).

Thereupon, Group subscribed for the newly issued shares and paid of the Subscription Price through a contribution in kind consisting in eighty-eight thousand four hundred and sixty-six (88,466) C ordinary shares with a nominal value of (zero point zero zero one hundred and twelve) 0.00112 Pounds Sterling each, fifty-one thousand five hundred and forty-three (51,543) ordinary shares, three million one hundred sixty-one thousand one hundred and seventy (3,161,170) A

ordinary shares, thirteen thousand five hundred and fifty-seven (13,557) D ordinary shares and thirty-six thousand three hundred and thirty-two (36,332) E ordinary shares having a nominal value of (zero point zero zero one) 0.001 Pounds Sterling, each shares held by it in VPS Acquisitions of an aggregate value of thirty million eight hundred ninety-six thousand eight hundred and forty-six Pounds Sterling and ninety-six pence (GBP 30,896,846.96) (the "Contribution in Kind").

The meeting acknowledged the value of the Contribution in Kind as described in a report of the board of managers of the Company dated on or around the date hereof (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed) the conclusion of which reads as follows:

"The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by Group in consideration for the issue of the Shares, are equal to an aggregate amount of 30,896,846.96 Pounds Sterling which corresponds at least to the nominal value and premium of the Shares to be issued by the Company, and that, accordingly, the Company may issue the Shares and allocate an amount of 33,510.64 Pounds Sterling to the share capital of the Company and the balance of 30,863,336.32 Pounds Sterling shall be allocated as follows: (i) an amount of 1,748,960.58 Pounds Sterling to the share premium account created and reserved for Group in relation to the ordinary shares to be issued to Group and (iii) an amount of 29,114,375.74 Pounds Sterling to the share premium account created and reserved for Group in relation to the class A ordinary shares to be issued to Group."

The meeting approved the valuation of The Contribution in Kind and decided that an amount of thirty-three thousand five hundred and ten Pounds Sterling and sixty-four pence (GBP 33,510.64) shall be allocated to the share capital of the Company and the balance of (i) one million seven hundred forty-eight thousand nine hundred and sixty Pounds Sterling and fifty-eight pence (GBP 1,748,960.58) shall be allocated to the share premium account corresponding to the ordinary shares of the Company held by Group which amount shall only be available to Group and (ii) twenty-nine million one hundred and fourteen thousand three hundred and seventy-five Pounds Sterling and seventy-four pence (GBP 29,114,375.74) shall be allocated to the share premium account corresponding to A ordinary shares of the Company held by Group which amount shall only be available to Group.

Proof of the existence of the Contribution in Kind and of the transfer to the Company of the Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

Sixth resolution

The meeting resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of twelve thousand four hundred and ninety-nine Pounds Sterling and ninety-six pence (GBP 12,499.96) so as to reduce it from its current amount of forty-six thousand ten Pounds Sterling and sixty-four pence (GBP 46,010.64) to thirty-three thousand five hundred and ten Pounds Sterling and sixty-eight pence (GBP 33,510.68) by the cancellation of one million two hundred forty-nine thousand nine hundred and ninety-six (1,249,996) ordinary shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, to be repurchased by the Company from Group and subsequently cancelled.

The meeting further resolved to reimburse twelve thousand four hundred and ninety-nine Pounds Sterling and ninety-six pence (GBP 12,499.96) to Group corresponding to the nominal value of the shares cancelled.

Seventh resolution

Subsequently to the resolutions first to sixth above (included) the meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company as set out under item VII. of the agenda.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this amendment to the articles of association are estimated at approximately nine thousand euros (EUR 9,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois d'octobre,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de MCS/AMS Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 20 août 2015 par acte de Maître Cosita Delvaux, précitée, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B199.634 (la «Société»).

L'assemblée a été présidée par Me Ana Bramao, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Laurent Constant, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales que chacun détient figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il appert de ladite liste de présence, la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,00 GBP) émises dans la Société était représentée à l'assemblée générale extraordinaire et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance au préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et en mesure de délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

I. Modification de la valeur nominale des parts sociales émises de la Société d'une livre sterling (1,00 GBP) à un penny (0,01 GBP) chacune de sorte que le capital social émis soit représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales au lieu de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales;

II. Réorganisation du capital social de la Société par la création de cinq (5) classes différentes de parts sociales, à savoir des parts sociales préférentielles, des parts sociales ordinaires, des parts sociales ordinaires de classe A, des parts sociales ordinaires de classe C et des parts sociales ordinaires de classe F, et des droits et obligations qui y sont attachés tels qu'énoncés dans les statuts modifiés et refondus de la Société reflétés au point VII. de l'ordre du jour;

III. Modification des statuts de la Société tels qu'énoncés au point VII. de l'ordre du jour afin de prévoir le fait que toute part sociale ou prime assimilée versée pour une classe spécifique de parts sociales au moment de leur émission ou d'un apport en capital sans émission de parts sociales réalisée par un associé peut être attribuée à une prime d'émission ou un compte assimilé ou un compte d'apport en capital correspondant à un associé spécifique; tout paiement ou apport de quelque nature que ce soit à une prime d'émission ou un compte assimilé ou un compte d'apport en capital établi conformément à la loi luxembourgeoise ou à la réglementation comptable sera, si nécessaire, précisé quant à l'associé auquel il se rapporte;

IV. Reclassification des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales actuellement émises dans la Société en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, lesquelles seront détenues comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales ordinaires émises
MCS/AMS Group S.à r.l.	1.249.996
MCS/AMS Holding S.à r.l.	1
TDR Capital Nominees Limited	1
TDR Capital II Associates L.P.	1
TDR Capital General Partner II L.P.	1
Total	<u>1.250.000</u>

V. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de trente-trois mille cinq cent dix livres sterling et soixante-quatre pence (33.510,64 GBP) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (12.500 GBP) à quarante-six mille dix livres sterling et soixante-quatre pence (46.010,64 GBP) par l'émission de cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze (189.894) parts sociales ordinaires et trois millions cent soixante et un mille cent soixante-dix (3.161.170) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, pour un prix total de souscription de trente millions huit cent quatre-vingt-seize mille huit cent quarante-six livres sterling et quatre-vingt-seize pence (30.896.846,96 GBP) (le «Prix de Souscription»); souscription des parts sociales nouvellement émises et paiement du Prix de Souscription par Group par voie d'un apport en nature composé de quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-six (88.466) parts sociales ordinaires C d'une valeur nominale de (zéro virgule zéro zéro cent douze) 0,00112 livre sterling chacune, cinquante et un mille cinq cent quarante-trois (51.543) parts sociales ordinaires, trois millions cent soixante et un mille cent soixante-dix (3.161.170) parts sociales ordinaires A, treize mille cinq cent cinquante-sept (13.557) parts sociales ordinaires D et trente-six mille trois cent trente-deux (36.332) parts sociales ordinaires E d'une valeur nominale de (zéro virgule zéro zéro un) 0,001 livre sterling chacune, des parts sociales qu'elle détient dans VPS Acquisitions d'une valeur globale de trente millions huit cent quatre-vingt-seize mille huit cent quarante-six livres sterling et quatre-vingt-seize pence (30.896.846,96 GBP) (l'«Apport en Nature»); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature; affectation, à partir du Prix de Souscription, d'un montant de trente-trois mille cinq cent dix livres sterling et soixante-quatre pence (33.510,64 GBP) au capital social de la Société et du solde de (i) un million sept cent quarante-huit mille neuf cent soixante livres sterling et cinquante-huit pence (1.748.960,58 GBP) au compte de prime d'émission correspondant aux parts sociales ordinaires de la Société détenues par Group, ce montant ne devant être qu'à la disposition de Group, et (ii) vingt-neuf millions cent quatorze mille trois cent soixante-quinze livres sterling et soixante-quatorze pence (29.114.375,74 GBP) au compte de prime d'émission correspondant aux parts sociales ordinaires A de la Société détenues par Group, ce montant ne devant être qu'à la disposition de Group;

VI. Réduction du capital social de la Société d'un montant de douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling et quatre-vingt-seize pence (12.499,96 GBP) afin de le porter de son montant actuel de quarante-six mille dix livres sterling et soixante-quatre pence (46.010,64 GBP) à trente-trois mille cinq cent dix livres sterling et soixante-huit pence (33.510,68 GBP) par l'annulation d'un million deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (1.249.996) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, devant être rachetées par la Société à Group et ensuite annulées; remboursement de douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling et quatre-vingt-seize pence (12.499,96 GBP) à Group correspondant à la valeur nominale des parts sociales annulées;

VII. Sous réserve de l'approbation des points I. à VI. (inclus), modification et refonte en conséquence des statuts de la Société dans leur intégralité tels qu'énoncés ci-dessous:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite Associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MCS/AMS Acquisitions S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents Statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties (incluant up-stream et side-stream), valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1. Structure du capital social

Le capital social émis de la Société est fixé à trente-trois mille cinq cent dix livres sterling et soixante-huit pence (33.510,68 GBP) représenté par trois millions trois cent cinquante et un mille soixante-huit (3.351.068) parts sociales divisées en cinq (5) Classes comme suit:

- cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (189.898) Parts Sociales Ordinaires;
- trois millions cent soixante et un mille cent soixante-dix (3.161.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
- zéro (0) Part Sociale Ordinaire de Classe C;
- zéro (0) Part Sociale Ordinaire de Classe F; et
- zéro (0) Part Sociale Préférentielle;

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) et les droits et obligations énoncés dans les présents Statuts. Sous réserve des dispositions pouvant être énoncées dans un Pacte d'Associés (dans la mesure où elles ne contrediraient pas ou ne seraient pas incompatibles avec les dispositions des présents Statuts) ou dans les présents Statuts, le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

La Part Sociale Préférentielle aura droit à un dividende cumulatif fixe en numéraire à un taux de 11,19 % par an sur la somme (i) du Montant Libéré pour cette Part Sociale Préférentielle et (ii) de tout dividende cumulatif fixe impayé en numéraire qui n'a pas été versé au cours d'un exercice (le «Dividende Fixe PS»). Le Dividende Fixe PS s'accumulera chaque

année et sera capitalisé le 31 mars de chaque année jusqu'à sa distribution. La Part Sociale Préférentielle aura les mêmes droits de vote que ceux attachés aux autres Parts Sociales.

La Société peut procéder, à tout moment, y compris dans le cadre d'une distribution de dividendes, d'un remboursement de capital ou d'une Sortie, au rachat et à l'annulation de la Part Sociale Préférentielle dans les limites prescrites par la Loi et à condition que la Société dispose de Bénéfices Disponibles pour payer le prix de rachat en question.

Le prix de rachat payable par la Société pour la Part Sociale Préférentielle sera égal à la valeur nominale de cette Part Sociale Préférentielle plus la Prime Réservée correspondant à la Part Sociale Préférentielle ou appartenant à son détenteur plus le Dividende Fixe PS dans la mesure où ce Dividende Fixe PS n'aurait pas encore été payé au moment du rachat (le «Prix de Rachat»).

Toute part sociale ou prime assimilée payée par un Associé spécifique lors de l'émission de Parts Sociales ou d'un apport en capital sans émission de Parts Sociales faite par un Associé peut être allouée à une prime d'émission ou un compte assimilé ou un compte d'apport en capital correspondant à cet Associé (la «Prime Réservée»). Tout paiement ou apport de quelque nature que ce soit à toute prime d'émission ou tout compte assimilé ou compte d'apport en capital établi conformément à la loi luxembourgeoise ou aux réglementations comptables devra, si nécessaire, être précisé quant à l'Associé auquel il se rapporte. Toute prime d'émission disponible, Prime Réservée ou compte assimilé ou apport en capital sera distribuable dans les conditions fixées dans les présents Statuts.

5.2. Droits attachés aux Parts Sociales

5.2.1. Dividendes et distribution

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Pour chaque Exercice, la proportion des Bénéfices Disponibles déterminée par le Conseil (agissant avec l'Accord préalable d'un Dirigeant Investisseur, le cas échéant) ou les Associés sera distribuée dans l'ordre suivant par une décision de l'assemblée générale des Associés:

(a) un montant égal à la valeur nominale globale des Parts Sociales détenues par chaque Associé à chaque Associé de manière proportionnelle;

(b) un montant égal au Dividende Fixe PS impayé au détenteur de la Part Sociale Préférentielle de manière proportionnelle;

(c) un montant égal à la Prime Réservée au détenteur de la Part Sociale Préférentielle, sauf si ce montant a déjà été payé, ou tout montant inférieur dans les Bénéfices Disponibles restants;

(d) 99.999/100.000 des Bénéfices Disponibles restants, le cas échéant, entre les détenteurs des Titres Participatifs (autres que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires F) au prorata par rapport au nombre de Titres Participatifs détenus (autres que Parts Sociales Ordinaires F), et

(e) 1/100.000 des Bénéfices Disponibles restants, le cas échéant, entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires F au prorata par rapport au nombre de Parts Sociales Ordinaires F détenues

à condition que toute Prime Réservée soit uniquement payable à l'Associé à qui correspond cette Prime Réservée.

Aucun dividende ne sera versé immédiatement avant ou dans le cadre d'une Sortie dans le cas où le paiement de ce dividende modifierait la distribution du produit de cette Sortie (y compris le montant du dividende proposé) issu de la distribution qui serait autrement effectuée conformément à l'article 5.2.3 (Sortie Définitive) si le dividende n'était pas payé.

Sous réserve de tout Pacte d'Associés (dans la mesure où il ne contredit pas ou n'est pas incompatible avec les dispositions des présents Statuts) et des présents Statuts, les Associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base de Comptes Intérimaires, duquel il ressort que des Bénéfices Disponibles sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi. Ces acomptes sur dividendes seront distribués selon l'ordre énoncé dans les Statuts.

5.2.2. Remboursement de capital ou réserves

Sous réserve de tout Pacte d'Associés entre la Société et les Associés (dans la mesure où celui-ci ne contredit pas ou n'est pas contraire aux dispositions des présents Statuts) et des dispositions de l'article 5.2.3 ci-dessous concernant une Sortie Définitive, sur tout autre remboursement de capital à la suite d'une liquidation, ou autrement ou remboursement de réserves (sauf en cas de rachat et d'annulation de la Part Sociale Préférentielle), les Bénéfices Disponibles, les réserves disponibles ou le Boni de Liquidation (selon le cas), seront distribués dans l'ordre suivant:

(f) un montant égal à la valeur nominale globale des Parts Sociales détenues par chaque Associé à chaque Associé au prorata;

(g) un montant égal au Dividende Fixe PS impayé au détenteur de la Part Sociale Préférentielle;

(h) un montant égal à la Prime Réservée au détenteur de la Part Sociale Préférentielle, sauf si ce montant a déjà été payé, ou tout montant inférieur dans les Bénéfices Disponibles restants ou dans le Boni de Liquidation (le cas échéant);

(i) 99.999/100.000 des Bénéfices Disponibles restants ou du Boni de Liquidation (selon le cas), le cas échéant, entre les détenteurs des Titres Participatifs (autres que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires F) pour leur détention respective

de Titres Participatifs autres que des Parts Sociales Ordinaires F (comme si ces Titres Participatifs autres que des Parts Sociales Ordinaires F constituaient une classe de Titres Participatifs autres que des Parts Sociales Ordinaires F) au prorata par rapport au nombre de Titres Participatifs détenus (autres que des Parts Sociales Ordinaires F), et

(j) 1/100.000 des Bénéfices Disponibles restants ou du Boni de Liquidation (selon le cas), le cas échéant, entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires F pour leur détention respective de Parts Sociales Ordinaires F au prorata par rapport au nombre de Parts Sociales Ordinaires F détenues

à condition que toute Prime Réserve soit uniquement payable à l'Associé à qui revient cette Prime Réserve.

5.2.3. Sortie Définitive

Les dispositions de l'article 5.2.3 s'appliqueront lors d'une Sortie Définitive:

(s) Sous réserve des autres dispositions du présent article 5.2.3 et des Bénéfices Disponibles, le Produit Définitif des Titres Participatifs devra être distribué à la Date de Sortie Définitive entre les Associés dans l'ordre suivant selon une décision de l'assemblée générale des Associés:

(i) un montant égal à la valeur nominale globale des Parts Sociales détenues par chaque Associé à chaque Associé au prorata;

(ii) un montant égal au Dividende Fixe PS impayé au détenteur de la Part Sociale Préférentielle;

(iii) un montant égal à la Prime Réserve au détenteur de la Part Sociale Préférentielle, sauf si ce montant a déjà été payé, ou tout montant inférieur dans les Bénéfices Disponibles restants;

(iv) 99.999/100.000 des Bénéfices Disponibles restants, le cas échéant, entre les détenteurs de Titres Participatifs (autres que les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires F) au prorata par rapport au nombre de Titres Participatifs détenus (autres que les Parts Sociales Ordinaires F), et

(v) 1/100.000 des Bénéfices Disponibles restants, le cas échéant, entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires F au prorata par rapport au nombre de Parts Sociales Ordinaires F détenues

à condition que toute Prime Réserve soit uniquement payable à l'Associé à qui revient cette Prime Réserve.

(t) Dès que possible avant la Date de Sortie Définitive, le Conseil, agissant de bonne foi et avec l'Accord d'un Dirigeant Investisseur, informera les Associés de sa détermination des montants suivants:

(i) le Produit Définitif des Titres Participatifs et le Produit Total des Titres Participatifs,

(ii) le Rendement Global

(iii) le Coût d'Investissement Initial, le Coût d'Investissement Ordinaire C, et

(iv) l'application qui en résulte du présent article 5.2.3,

(ensemble, les «Déterminations Définitives»). La détermination du Conseil, agissant de bonne foi et avec l'Accord d'un Dirigeant Investisseur (y compris de manière non limitative toute détermination effectuée en vertu de l'article 5.2.3(c) ci-dessous) engagera les Associés, sous réserve des articles 5.2.3(d) à (i) (inclus) ci-dessous et en l'absence de mauvaise foi ou d'erreur manifeste.

(u) Lorsque l'Évènement Déclencheur de Sortie Définitive est une Admission à la Cote, les Déterminations de Sortie Définitive seront d'abord déterminées par le Conseil sur la base de ses meilleures estimations, eu égard au prix d'émission ou prix d'exercice anticipé (selon le cas) (le «Cours de Cotation») et seront répétées et, si nécessaire, corrigées une fois que le Cours de Cotation définitif sera connu.

(v) Si un Associé Contestant n'est pas d'accord avec l'une des Déterminations de Sortie Définitive et/ou les calculs sur la base desquels elles ont été faites, il émettra un Avis de Contestation dès que possible suivant la date à laquelle les Déterminations de Sortie Définitive ont été notifiées aux Associés conformément à l'article 5.2.3(b) et dans tous les cas avant la Date de Sortie Définitive, spécifiant leur(s) calcul(s) de toute(s) Détermination(s) de Sortie Définitive contestée(s).

(w) Les Associés Contestants et le Conseil (agissant avec l'Accord d'un Dirigeant Investisseur) mettront alors tout en oeuvre pour résoudre tout éventuel litige dans les 10 jours suivant la réception de l'Avis de Contestation. Si, durant cette période, le Conseil (agissant avec l'Accord d'un Dirigeant Investisseur) et les Associés Contestants n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord sur l'une des Déterminations de Sortie Définitive, la question devra être soumise à un Évaluateur.

(x) Les parties auront le droit de présenter à l'Évaluateur leurs raisons respectives de contester ou d'accepter l'exactitude des Déterminations de Sortie Définitive et des calculs sur la base desquels elles ont été effectuées.

(y) L'Évaluateur agira comme expert et non comme arbitre et sa décision quant aux Déterminations de Sortie Définitive et aux calculs sur la base desquels elles ont été effectuées engagera les Associés sauf en cas d'erreur manifeste.

(z) Les frais et dépenses de l'Évaluateur seront supportés par les Associés Contestants, sauf si les montants représentant le produit total attribuable à ces Associés Contestants à l'égard de la Sortie Définitive (comme déterminé par l'Évaluateur) représentent au moins 105% du (des) montant(s) correspondant(s) proposé(s) par le Conseil (agissant avec l'Accord d'un Dirigeant Investisseur) comme étant le(s) montant(s) applicable(s), auquel cas les frais seront supportés par l'Investisseur Initial.

(aa) Si un quelconque litige concernant les Déterminations de Sortie Définitive n'a pas été résolu à la Date de Sortie Définitive, le produit de la Sortie Définitive sera, sous réserve des Bénéfices Disponibles, dans tous les cas, distribué aux Associés conformément à l'article 5.2.3 (et sur la base des Déterminations de Sortie Définitive calculées par le Conseil à

l'article 5.2.3(b) ci-dessus) et, dans la mesure où les ajustements des proportions correspondantes de ce produit distribué aux Associés sont requis ultérieurement, l'(les) Associé(s) concerné(s) devra(ont) payer le(s) montant(s) en question à l'(aux) autre(s) Associé(s) dans les cinq Jours Ouvrables suivant la date à laquelle les Déterminations de Sortie Définitive ont été déterminées par l'Évaluateur ou de toute autre manière convenue conformément à l'article 5.2.3.

(bb) Dans le cas d'une Sortie Définitive par voie de Vente, dans le cas où le Rendement Global serait égal ou supérieur au montant du Coût d'Investissement Initial et sous réserve des (i) articles 5.2.3(k) et (l) ci-dessous, l'existence de (ii) Bénéfices Disponibles et (iii) du détenteur de la Part Sociale Préférentielle ayant reçu un montant égal au Dividende Fixe PS impayé et la valeur nominale et la Prime Réservée attachée à la Part Sociale Préférentielle conformément à l'article 5.2.3(a), alors les Associés Ordinaires C auront le droit de recevoir (par le Produit Définitif des Parts Sociales Ordinaires C) à la Date de Sortie Définitive, un montant total égal à:

$(A \times C \times \text{Coût d'Investissement Ordinaire C}) - X$

Où:

«A» signifie le multiple du Coût d'Investissement Initial représenté par le Rendement Global,

«C» signifie l'envy ratio indiqué dans la colonne (2) du tableau ci-dessous qui correspond au multiple du Coût d'Investissement Initial indiqué dans la colonne (1) du tableau ci-dessous, et

«X» signifie le Produit Partiel des Parts Sociales Ordinaires C,

à condition, dans tous les cas, que lorsque «A» se situe entre deux des multiples indiqués dans la colonne (1) du tableau ci-dessous, l'envy ratio en question soit interpolé de façon linéaire avec les chiffres de la colonne (2).

(1) Multiple du Coût d'Investissement Initial	(2) Envy ratio Associé C
1,0x	1,0
1,5x	1,0
2,0x	1,3
2,5x	1,6
3,0x	2,0
3,5x	2,3
4,0x	2,4
4,5x	2,5
5,0x. et au-dessus	2,5

(cc) Dans le cas où, à la Date de Sortie Définitive:

(i) le Rendement Global ne serait pas au moins égal à un montant égal au Coût d'Investissement Initial, mais

(ii) les Associés concernés recevraient un montant égal au montant total qu'il leur est dû de la part de la Société pour des obligations pour le financement d'acquisitions de titres de dette, d'obligations payables en nature ou d'autres instruments de dette qu'ils détiennent à la Date de Sortie Définitive,

le solde du produit à la Date de Sortie Définitive (suivant tout paiement aux Associés concernés par rapport à des obligations pour le financement d'acquisitions de titres de dette, d'obligations payables en nature ou d'autres instruments de dette qu'ils détiennent à la Date de Sortie Définitive) sera, sous réserve de tout accord écrit entre la Société et un des Associés (dans la mesure où il ne contredit pas ou n'est pas incompatible avec les dispositions des présents Statuts) et sous réserve des Bénéfices Disponibles, distribué entre les Associés suivant l'ordre établi ci-dessous suivant une décision de l'assemblée générale des Associés:

(i) un montant égal à la valeur nominale globale des Parts Sociales détenues par chaque Associé à chaque Associé au prorata;

(ii) un montant égal au Dividende Fixe PS impayé au détenteur de la Part Sociale Préférentielle;

(iii) un montant égal à la Prime Réservée au détenteur de la Part Sociale Préférentielle, sauf si ce montant a déjà été payé, ou tout montant inférieur dans les Bénéfices Disponibles restants;

(iv) 99.999/100.000 des Bénéfices Disponibles restants, le cas échéant, entre les détenteurs de Titres Participatifs (autres que les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires F) au prorata par rapport au nombre de Titres Participatifs détenus (autres que des Parts Sociales Ordinaires F), et

(v) 1/100.000 des Bénéfices Disponibles restants, le cas échéant, entre les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires F au prorata par rapport au nombre de Parts Sociales Ordinaires F détenues

à condition que toute Prime Réservée soit uniquement payable à l'Associé à qui cette est Prime Réservée.

(dd) Dans le cas où, à la Date de Sortie Définitive:

(i) le Rendement Global ne serait pas au moins égal à un montant égal au Coût d'Investissement Initial, et

(ii) les Associés concernés ne recevraient pas de montant égal au montant total qu'il leur est dû de la part de la Société pour des obligations pour le financement d'acquisitions de titres de dette, d'obligations payables en nature ou d'autres instruments de dette qu'ils détiennent à la Date de Sortie Définitive,

les Associés n'auront pas le droit de recevoir (en numéraire ou en nature) quelque montant que ce soit pour leurs Parts Sociales respectives.

(ee) Lorsque l'article 5.2.3(j) ci-dessus s'applique, afin d'éviter tout doute, le Produit Partiel des Parts Sociales Ordinaires C recevable par les Associés Ordinaires C sera le seul droit détenu par les Associés Ordinaires C pour participer au Produit Définitif des Titres Participatifs.

(ff) Dans le cas d'une Sortie Définitive par une Admission à la Cote, dans le cas où le Rendement Global serait égal ou supérieur au montant du Coût d'Investissement Initial sous réserve (i) de la loi applicable, (ii) de l'existence de réserves disponibles et (iii) du détenteur de la Part Sociale Préférentielle ayant reçu un montant égal au Dividende Fixe PS impayé sur une base proportionnelle et la valeur nominale et la Prime Réservée attachée à la Part Sociale Préférentielle conformément à l'article 5.2.3(a): les Associés Ordinaires C auront le droit de recevoir au moment de l'Admission à la Cote le nombre de Parts Sociales (ou de parts dans la Nouvelle Société Holding) qui aurait une valeur (par référence à la Valeur de Sortie Définitive applicable lors d'une Admission à la Cote) égale, au total, au montant déterminé par référence au multiple en question du Coût d'Investissement Ordinaire C calculé conformément à la formule énoncée à l'article 5.2.3(j) ci-dessus.

(gg) Si une Sortie Définitive se fait à des conditions selon lesquelles toute partie de la contrepartie ou d'un autre produit doit être payée en fonction d'une éventualité ou en différé, la contrepartie éventuelle ou différée ne sera, au départ, pas prise en compte dans le calcul du Rendement Global. Dans le cas où une telle contrepartie éventuelle ou différée serait payée ou versée ultérieurement, le Rendement Global et la répartition de cette contrepartie éventuelle ou différée pour les Parts Sociales seront, au moment du paiement ou du versement de ladite contrepartie, calculés et distribués entre les Associés concernés conformément au mécanisme et aux principes énoncés dans le présent article 5.2.3.

(hh) Le Produit Définitif des Parts Sociales Ordinaires C sera divisé entre les Associés Ordinaires C concernés au prorata du montant du Coût d'Investissement Ordinaire de Classe C payé par chacun de ces Associés Ordinaires C dans chaque cas ou tel que convenu autrement par écrit entre les Associés concernés au sein de chaque classe de Parts Sociales.

(ii) L'article 5.2.3 (autre l'article 5.2.3 (p)), sans préjudice de tout autre droit attribué aux Associés Ordinaires C par les présents Statuts ou en vertu du Pacte d'Associés, cessera de s'appliquer immédiatement après un Évènement Déclencheur de Sortie Définitive, qu'il y ait eu ou non un ajustement du droit au produit des Associés Ordinaires C en vertu de l'article 5.2.3.

(jj) Afin d'éviter tout doute, dans le cas d'un Évènement Déclencheur de Sortie Définitive, le produit global restant après application des articles précédents (le cas échéant) que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Ordinaires A et les Parts Sociales Ordinaires F ont le droit de recevoir pour ces Parts Sociales en cas de Sortie Définitive, sera divisé comme suit, en fonction des Bénéfices Disponibles:

(iv) un montant égal à la valeur nominale globale des Parts Sociales détenues par chaque Associé à chaque Associé au prorata;

(v) 99.999/100.000 entre les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Ordinaires A au prorata du nombre concerné de ces Parts Sociales qu'ils détiennent, et

(vi) 1/100.000 des Bénéfices Disponibles restants, le cas échéant, entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires F au prorata par rapport au nombre de Parts Sociales Ordinaires F détenues

à condition que toute Prime Réservée soit uniquement payable à l'Associé à qui correspond cette Prime Réservée.

(kk) Les Associés reconnaissent et s'engagent à ce que tout Produit Définitif des Titres Participatifs dans le cadre d'une vente ou d'une admission à la cote de la Société (à condition que la Société ait été transformée en société anonyme en cas d'une admission à la cote) soit distribué suivant les mêmes principes énoncés à l'article 5.2.3 (Sortie Définitive) des présents Statuts.

5.3. Préemption sur les nouvelles émissions

5.3.1. Sous réserve d'un Accord d'un Investisseur pouvant être requis en vertu d'un Pacte d'Associés (dans la mesure où il ne contredit pas ou n'est pas incompatible avec les dispositions des présents Statuts) par rapport à une telle attribution et/ou émission ayant été obtenue et sous réserve de l'article 5.3.5, toutes les Parts Sociales autres que les Titres Exclus (ensemble, les «Titres Concernés») que la Société propose d'attribuer et/ou d'émettre en contrepartie d'espèces seront, sous réserve des dispositions d'un éventuel Pacte d'Associés, d'abord proposées en vue d'une souscription aux détenteurs des Titres Participatifs (qui seront traités comme une classe de Part Sociale) autres qu'à un Sortant, dans la proportion que le nombre de ces Titres Participatifs détenus pour le moment par chaque Associé représente par rapport au nombre total de Titres Participatifs alors émis (exclusion faite, à cette fin, de toute Part Sociale devant être transférée par un Sortant en vertu d'un Avis de Transfert), à condition que lorsque la Société propose d'offrir des Parts Sociales conjointement avec une proposition correspondante d'Autres Titres, chaque Associé ait uniquement le droit de souscrire à sa part proportionnelle de ces Parts Sociales s'il souscrit également (selon les mêmes conditions que l'autre Associé qui souscrit) à sa part proportionnelle des Autres Titres étant émis conjointement avec ces Parts.

5.3.2. Une telle offre sera faite par la Société par une notification écrite:

(d) qui spécifie le nombre et le type de Titres Concernés auxquels l'Associé concerné a droit ainsi que le prix de souscription proposé,

(e) si la Société propose d'offrir des Parts Sociales avec une proportion correspondante d'Autres Titres, qui inclut les modalités et conditions d'une telle offre, et

(f) qui prévoit un délai (d'au moins 14 jours) à l'expiration duquel l'offre (si elle n'est pas acceptée) sera réputée avoir été déclinée.

5.3.3. Après expiration de ce délai ou suivant la réception par la Société d'une acceptation ou d'un refus de chaque offre ainsi faite (la date la plus proche étant retenue), le Conseil convoquera, dans le cadre d'une émission de parts sociales, une assemblée générale extraordinaire des Associés de la Société en vue d'approuver l'émission de ces parts sociales Titres Concernés aux Associés concernés; et dans le cadre d'une émission d'Autres Titres, émettra ces Autres Titres de la manière jugée par le Conseil (agissant avec l'Accord d'un Investisseur, le cas échéant) par le Conseil comme étant la plus avantageuse pour la Société.

5.3.4. Si, en raison de l'inégalité entre le nombre de nouvelles Parts Sociales à émettre et le nombre de Parts Sociales Ordinaires détenues par les Associés ayant le droit de recevoir l'offre de nouvelles Parts Sociales, des difficultés surviennent dans la répartition de ces nouvelles Parts Sociales entre les Associés concernés, ces difficultés seront déterminées par le Conseil, agissant avec l'Accord d'un Investisseur (le cas échéant).

5.3.5. Nonobstant ce qui précède, les dispositions de l'article 5.3 ne sont pas applicables à l'égard de:

(d) toute attribution ou émission de Parts Sociales aux employés et/ou fondés de pouvoir du Groupe tel que prévu par le Pacte d'Associés;

(e) toute émission d'obligations pour le financement d'acquisitions d'instruments de dette dans le cadre ou en vertu d'un accord de facilité pouvant avoir été conclu entre la Société ou tout autre membre du Groupe et une institution financière; et/ou

(f) toute attribution ou émission permise en vertu de la clause 10.2 du Pacte d'Associés.

(ensemble, «Titres Exclus»).

Art. 6. Transfert de Parts Sociales. Sauf disposition contraire de la loi, un transfert de parts sociales à des non-Associés est soumis à l'approbation des Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société (l'«Approbation») sous réserve d'un pourcentage d'approbation plus élevé indiqué dans un éventuel Pacte d'Associés.

6.1. Transfert de Parts Sociales - dispositions générales

6.1.1. Tout transfert de parts sociales sera soit inscrit dans un formulaire de transfert signé par le cédant, le cessionnaire et la Société, soit notifié à la Société conformément à l'article 190 de la Loi et 1690 du Code civil luxembourgeois.

6.1.2. Le Conseil peut, à son entière discrétion (et sans avoir à motiver sa décision) refuser d'inscrire le transfert de toute Part Sociale, à moins qu'il ne soit convaincu qu'un tel transfert est soit:

(f) un transfert autorisé au titre de l'article 6.2 (Transferts Autorisés), soit

(g) un transfert réalisé conformément aux articles 6.11 (Transferts Forcés) à 6.15 (Sortie Forcée) (inclus) et autorisé ou requis en vertu de ceux-ci; soit

(h) un transfert à un cessionnaire qui n'a pas été approuvé par l'assemblée générale des Associés conformément à l'article 189 de la Loi ou au Pacte d'Associés.

6.1.3. Si, dans le cadre d'un transfert d'une Part Sociale, le cessionnaire n'est pas partie à un quelconque Pacte d'Associés pouvant être mis en place au niveau de la Société au moment du transfert, le Conseil devra alors, sauf autorisation contraire prévue par les conditions d'un tel Pacte d'Associés ou par l'Accord d'un Dirigeant Investisseur:

(a) exiger du cessionnaire de cette Part Sociale qu'il conclue un Acte d'Adhésion tel que prévu dans le Pacte d'Associés, et

(b) refuser d'inscrire le transfert de cette Part Sociale, à moins que et jusqu'à ce que le cessionnaire l'ait fait et ait délivré ladite Part Sociale à la Société au siège social de la Société.

6.2. Transferts Autorisés

6.2.1. Sous réserve de l'Approbation, les transferts de Parts Sociales suivants peuvent être réalisés sans restriction quant au prix ou autrement et sans aucune exigence pour offrir ces Parts Sociales en vertu des dispositions de l'article 6.3 (Transferts Préemptifs) ou, sauf dans le cas de l'article 6.2.1(g) ci-dessous, pour se conformer aux dispositions de l'article 6.13 (Changement de Contrôle), à savoir les transferts:

(a) par tout Associé étant une société à toute société holding de cette société ou toute Filiale directe ou indirecte d'une telle société holding,

(b) par tout Associé Non-Salarié détenant des Parts Sociales en tant que nominée ou trustee (que ce soit directement ou indirectement) pour un plan d'actionnariat réservé aux salariés à tout autre nominée ou trustee du même plan,

(c) par tout nominée ou trustee à tout autre nominée ou trustee du/des même(s) bénéficiaire(s),

(d) par tout Associé Salarié Initial à tout Cessionnaire Autorisé (toujours sous réserve que le cessionnaire s'engage de manière satisfaisante vis-à-vis du Dirigeant Investisseur (incluant notamment une procuration à l'égard de ces Parts Sociales) à ce que ce cessionnaire soit lié par les dispositions des présents Statuts (notamment les dispositions de l'article 6.11 (Transferts Forcés) comme si ce cessionnaire était l'Associé Salarié Initial et que les Parts Sociales transférées restaient entre les mains de l'Associé Salarié Initial),

(e) par les trustees de tout trust établi au profit des salariés, Gérants ou dirigeants (ou anciens salariés, Gérants ou dirigeants) aux bénéficiaires d'un trust (ou l'un d'eux) qui peut être approuvé par un Dirigeant Investisseur et/ou par un membre aux trustees de ce trust pour détenir en fidéicommiss au profit des bénéficiaires du trust,

(f) par toute Institution Financière qui est un fonds (ou tout nommée ou trustee pour le compte de cette Institution Financière):

(iv) aux détenteurs de parts dans, ou un nommée ou trustee pour les détenteurs de parts dans, ou associés dans, ou Associés de ou investisseurs dans ce fond,

(v) à un nommée ou trustee pour ce fond,

(vi) à un autre fond (ou nommée ou trustee pour un autre fond) qui est géré ou conseillé par le même gestionnaire ou conseiller que le cédant ou par tout membre du même groupe de sociétés de ce gestionnaire ou conseiller,

(g) par les Investisseurs Initiaux à toute Institution Financière ou à tout autre Associé à condition qu'aucun transfert de ce genre soit autorisé au titre de l'article 6.2.1(g) dans la mesure où un tel transfert aurait pour conséquence que les Investisseurs Initiaux et/ou leurs Collaborateurs détiennent 50% ou moins de l'ensemble des Droits de Vote.

(h) par tout détenteur de Parts Sociales Ordinaires C ou de Parts Sociales Ordinaires de Classe F avec l'Accord préalable d'un Investisseur, et/ou,

(i) par tout Associé avec l'accord écrit préalable des détenteurs de Parts Sociales ne représentant au moins 90% de l'ensemble des Droits de Vote.

6.2.2. Si une personne à qui des Parts Sociales sont transférées en vertu de l'article 6.2.1(a) à (f) ci-dessus cesse d'être dans la relation requise avec le cédant initial de telles Part Sociales, ces Parts Sociales seront retransférées au cédant initial (ou à toute autre personne se trouvant dans la relation requise avec le cédant initial) immédiatement après la cessation de la relation et, si le détenteur de telles Parts Sociales n'effectue pas ce transfert, le détenteur sera réputé avoir signifié un Avis de Transfert distinct concernant toutes les Parts Sociales alors détenues par lui et les dispositions de l'article 6.3 (Transferts Préférentiels) s'appliqueront, mais le Prix de Transfert sera réputé être le Juste Prix.

6.3. Transferts Préemptifs

6.3.1. Un Associé souhaitant transférer des Parts Sociales par un autre moyen que ceux énoncés à l'article 6.2 (Transferts Autorisés) (un «Vendeur») peut, sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés en place au niveau de la Société, de temps en temps, donner un avis écrit (un «Avis de Transfert») à la Société précisant:

(a) le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite transférer (les «Parts Sociales en Vente»),

(b) s'il désire vendre les Parts Sociales en Vente à une personne n'étant pas un Associé, le nom et les détails de cette personne,

(c) le prix (en espèces) auquel il désire transférer les Parts Sociales en Vente (qui sera (sauf si un Avis de Transfert est réputé avoir été donné en vertu de ces Statuts) réputé être le Juste Prix des Parts Sociales en Vente si aucun prix au comptant n'est spécifié) (le «Prix de Transfert»),

(d) si l'Avis de Transfert est subordonné à des requêtes reçues pour l'ensemble ou un nombre déterminé des Parts Sociales en Vente (une «Condition Minimum de Transfert»), et

(e) si l'Avis de Transfert est subordonné à l'acquisition simultanée, par le cessionnaire concerné, d'obligations pour le financement d'acquisitions (loan notes), d'instruments de dette et/ou de tout autre titre (que ce soit de la Société ou de tout autre membre de son Groupe) selon les conditions énoncées dans l'Avis de Transfert.

6.3.2. Si un Avis de Transfert est réputé avoir été donné en vertu de ces Statuts, l'Avis de Transfert sera traité comme ayant précisé qu'il n'inclut pas de Condition Minimum de Transfert.

6.4. Sauf accord du Conseil, aucun Avis de Transfert, une fois donné ou réputé avoir été donné en vertu de ces Statuts, ne peut être révoqué.

6.5. Un Avis de Transfert constitue la Société en tant qu'agent du Vendeur pour la vente des Parts Sociales en Vente au Prix de Transfert.

6.6. Dès que possible suivant la réception d'un Avis de Transfert, le Conseil donnera à chaque Associé autre que le Vendeur (chacun un «Associé Éligible») un avis écrit:

(a) l'invitant à souscrire les Parts Sociales en Vente au Prix de Transfert,

(b) indiquant qu'il disposera d'une période de 60 jours à partir de la date de l'avis pour souscrire,

(c) indiquant que s'il y a concurrence entre les Associés Éligibles pour les Parts Sociales en Vente, les Parts Sociales en Vente lui seront attribuées en proportion de sa détention actuelle de Parts Sociales (son «Attribution Proportionnelle»).

6.7. Répartition

À l'expiration d'une offre faite conformément à l'article 6.6 (ou plus tôt si les demandes de souscription ont été reçues de la part de tous les Associés Éligibles), le Conseil transférera les Parts Sociales en Vente comme suit:

(a) si le nombre total de Parts Sociales en Vente faisant l'objet d'une demande de souscription est égal ou inférieur au nombre de Parts Sociales en Vente, chaque Associé Éligible se verra attribuer le nombre qu'il a demandé de souscrire, ou

(b) si le nombre total des Parts Sociales en Vente faisant l'objet d'une demande de souscription est supérieur au nombre disponible de Parts Sociales en Vente, chaque Associé Éligible se verra transférer son Attribution Proportionnelle ou, si moins, le nombre de Parts Sociales en Vente qu'il a demandé de souscrire,

et les fractions de droits seront arrondies au nombre entier le plus proche.

6.8. Avis d'Attribution

6.8.1. Si l'Avis de Transfert n'inclut pas de Condition Minimum de Transfert ou si cette condition a été remplie, le Conseil donnera par écrit un avis d'attribution (un «Avis d'Attribution») au Vendeur et à chaque Associé à qui les Parts Sociales en Vente ont été attribuées (un «Demandeur») conformément à l'article 6.7.

6.8.2. Un Avis d'Attribution doit préciser le nombre de Parts Sociales en Vente devant être attribuées à chaque Demandeur ainsi que le lieu et l'heure (à savoir au moins 14 jours ou au plus 28 jours suivant la date de l'Avis d'Attribution) de l'exécution du transfert des Parts Sociales en Vente.

6.8.3. Dans le cas où les Parts Sociales en Vente seraient transférées à un non-Associé, l'Approbation sera obtenue avant le transfert.

6.9. Exécution du Transfert des Parts Sociales en Vente

6.9.1. Sur signification d'un Avis d'Attribution, le Vendeur transférera, moyennant paiement du Prix de Transfert, les Parts Sociales en Vente conformément aux exigences qui y sont indiquées. Dès réception de l'Avis de Transfert ou d'une notification de la part du cédant et du cessionnaire indiquant que le transfert a eu lieu, le Conseil inscrira le transfert dans le Registre des Associés.

6.10. Droit de transférer des Parts Sociales non attribuées

6.10.1. Si un Avis d'Attribution ne porte pas sur toutes les Parts Sociales en Vente alors, sous réserve des dispositions de l'article 6.10.2, le Vendeur peut, dans un délai de huit semaines après signification de l'Avis d'Attribution, transférer (sous réserve de l'article 6.1.4) les Parts Sociales en Vente invendues à quelque personne que ce soit, à condition d'avoir obtenu l'Approbation, à un prix au moins égal au Prix de Transfert.

6.10.2. Le droit du Vendeur de transférer des Parts Sociales en Vente au titre de l'article 6.10.1 ne s'applique pas si le Conseil a des motifs raisonnables de croire que:

(a) le cessionnaire est une personne (ou un mandataire pour le compte d'une personne) qui est en concurrence avec les (ou un Associé d'un concurrent des) les activités de la Société ou tout autre membre du Groupe, ou

(b) la vente des Parts Sociales en Vente n'est pas exécutée de bonne foi ou le prix est sujet à une déduction, un rabais ou une allocation au cessionnaire, ou

(c) le Vendeur n'a pas fourni ou a refusé de fournir rapidement les informations dont il disposait et qui lui étaient raisonnablement demandées par le Conseil afin de permettre à ce dernier de se forger l'opinion mentionnée ci-dessus.

6.10.3. Dans le cas où un Avis de Transfert inclurait une Condition Minimum de Transfert, aucune attribution de Parts Sociales en Vente ne sera faite sauf si toutes les Parts Sociales en Vente sont attribuées.

6.10.4. Dans le cas où un Avis de Transfert assortirait l'acceptation de l'offre de conditions comme indiqué à l'article 6.3.1(e), le Demandeur n'aura pas le droit de transférer quelque Part Sociale en Vente que ce soit, à moins que le cessionnaire n'acquière également la part correspondante d'obligations pour le financement d'acquisitions (loan notes) et/ou d'autres titres comme indiqué dans l'Avis de Transfert en question.

6.10.5. Les restrictions de transfert exposées à l'article 6.10 s'appliquent à l'ensemble des transferts et transmissions de plein droit (à condition que la loi les permette) ou autrement de Parts Sociales.

6.11. Transferts Forcés

6.11.1. Sous réserve de l'article 6.11.5, un Sortant sera réputé, à la Date de Cessation en question, avoir signifié un Avis de Transfert séparé concernant toutes les Parts Sociales alors détenues par lui et/ou ses Cessionnaires Autorisés et Collaborateurs (et cet Avis de Transfert réputé annulera et remplacera tout Avis de Transfert précédent n'ayant pas été complété).

6.11.2. Sauf accord contraire écrit entre le Sortant concerné et la Société et sous réserve de l'article 6.11.5, une signification présumée d'un Avis de Transfert en vertu de l'article 6.11.1 doit prévoir que le Prix de Transfert des Parts Sociales concernées faisant l'objet de l'Avis de Transfert réputé soit:

(a) concernant les Parts Sociales de Classe 1 et les Parts Ordinaires F l'objet d'un Avis de Transfert:

(i) à l'égard d'un Bon Sortant devenu Bon Sortant avant le second Anniversaire ou le jour du second Anniversaire, le prix payé pour ces Parts Sociales de Classe 1 ou Parts Ordinaires F par le Sortant concerné (y compris toute prime versée sur celles-ci),

(ii) à l'égard d'un Mauvais Sortant, le montant le plus faible entre:

(C) le prix payé par le Sortant concerné pour les Parts Sociales de Classe 1 ou les Parts Sociales Ordinaires F (y compris toute prime versée sur celles-ci) et,

(D) le Juste Prix, et

(iii) à l'égard d'un Bon Sortant devenu Bon Sortant après le second Anniversaire, du Juste Prix, et

(b) concernant les Parts Sociales Ordinaires C l'objet d'un Avis de Transfert:

(i) à l'égard d'un Mauvais Sortant ou d'un Bon Sortant devenu Bon Sortant avant le premier Anniversaire ou le jour du premier Anniversaire, le montant le plus faible entre:

(C) le prix payé pour les Parts Sociales Ordinaires C par le Sortant Ordinaire C concerné (y compris toute prime versée sur celles-ci), et

(D) le Juste Prix, et

(ii) à l'égard d'un Bon Sortant devenu Bon Sortant après le premier Anniversaire, le Juste Prix pour chaque Part Sociale Ordinaire C qui été a Acquis et le montant le plus faible entre:

(A) le prix payé par le Sortant Ordinaire C concerné pour les Parts Sociales Ordinaires C (y compris toute prime versée sur celles-ci), et

(B) le Juste Prix,

pour chaque Part Sociale Ordinaire C non Acquis.

6.11.3. La proportion de Parts Sociales Ordinaires C faisant l'objet d'un Avis de Transfert en vertu de l'article 6.11.2(b) ayant été Acquisés à la Date de Cessation sera déterminée à la Date de Cessation et sera calculée mensuellement (à la fin de chaque mois) sur une période de cinq ans pour que 20% des Parts Sociales Ordinaires C du Sortant concerné aient été acquis au premier Anniversaire, en augmentant de façon linéaire (à la fin de chaque mois) pour que 100% de ses Parts Sociales Ordinaires C aient été Acquis le jour du cinquième Anniversaire, à condition que, afin d'éviter tout doute, si un Sortant Ordinaire C est:

(a) un Mauvais Sortant, ou

(b) un Bon Sortant devenu Bon Sortant avant le premier Anniversaire ou le jour du premier Anniversaire, alors 0% de ses Parts Sociales Ordinaires C soit réputé avoir été Acquis avant le premier Anniversaire.

6.11.4. Sous réserve de l'article 6.11.6(f) ci-dessous, toutes les Parts Sociales Ordinaires C seront réputées avoir été Acquisés.

6.11.5. Un Dirigeant Investisseur peut, par avis écrit signifié à la Société et au Sortant avant l'expiration du délai de six mois à compter de la date à laquelle la personne concernée est devenue un Sortant, préciser:

(a) que seules quelques Parts Sociales du Sortant, et non la totalité, doivent faire l'objet de l'Avis de Transfert réputé,

(b) que seules les Parts Sociales du Sortant non Acquisés à la Date de Cession feront l'objet de l'Avis de Transfert réputé, et/ou,

(c) que les dispositions des articles 6.11.1 et 6.11.2 ne seront pas applicables dans le cas de ce Sortant.

6.11.6. Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, si un Sortant conserve des Parts Sociales, il aura, pour les Parts Sociales concernées, tous les droits des autres détenteurs de la (des) classe(s) concernée(s) de Parts Sociales qu'il détient et sera de même rang que ces autres détenteurs:

(a) à chaque assemblée générale de la Société, il s'engagera à voter de la même manière que la majorité des votes exprimés à l'assemblée en question par les détenteurs de la (des) classe(s) concernée(s) de Parts Sociales qu'il détient et, s'il omet de le faire, le Conseil sera habilité à représenter le Sortant lors de cette assemblée et à voter pour le compte du Sortant conformément à l'article 6.11.6 et le Sortant charge le Conseil de voter conformément à l'article 6.11.6,

(b) dans une résolution écrite, il s'engagera à décider de la même manière que la majorité des détenteurs de la (des) classe(s) concernée(s) de Parts Sociales qu'il détient et, s'il omet de le faire, le Conseil sera habilité à exécuter la décision au nom du Sortant et le Sortant charge le Conseil de voter conformément à l'article 6.11.6,

(c) concernant toute matière où l'accord des détenteurs de la classe ou des classes de Parts Sociales qu'il détient est requis, il sera réputé donner son consentement si la majorité des détenteurs de la (des) classe(s) concernée(s) de Parts Sociales qu'il détient donne cet accord, le Conseil est par les présentes habilité à et chargé de donner cet accord en son nom,

(d) concernant toute matière où l'accord des Associés (ou toute proportion de ces Associés) est requis, il s'engagera à donner cet accord. Si le Sortant omet de le faire, le Conseil est par les présentes habilité à et chargé de donner cet accord en son nom,

(e) lors de tout transfert de la majorité des Parts Sociales de la (des) classe(s) concernée(s) qu'il détient, il sera réputé accepter cette offre et transférer ces Parts Sociales au moment et en le lieu indiqués par l'offre, mais en ce qui concerne les Parts Sociales de Classe 1, le prix pour un tel transfert ne sera pas inférieur au prix moyen par Part Sociale payable aux détenteurs de la majorité des Parts Sociales de cette classe ou de ces classes, et en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires C, le prix sera déterminé conformément aux dispositions de l'article 6.12, et il nomme par les présentes tout membre du Conseil pour signer ces décisions, accords, formulaires de transfert ou autres documents et/ou prendre toute autre mesure en son nom et pour son compte afin de mettre en oeuvre la totalité ou une partie des dispositions ci-dessus à condition que, concernant tout transfert réalisé conformément à l'article 6.11.6(e), la Société conserve le produit de la vente, pour son compte et les verse sur un compte qu'il aura indiqué et

(f) les dispositions de l'article 6.11.6 cesseront de s'appliquer avec effet à compter de la Date de Cessation en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires C Non Acquisés conservées par un Sortant (et, afin d'éviter tout doute, en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires C conservées par un Sortant qui restent Non Acquisés à la Date de Cessation, ces Parts Sociales Ordinaires C seront, au moment d'une Sortie Définitive, de même rang que les Parts Sociales Ordinaires,

conformément à l'article 5.2.3(r) (et les autres dispositions de l'article 5.2.3 ne s'appliqueront pas en ce qui concerne ces Parts Sociales Ordinaires C)).

6.11.7. Si, de l'avis du Conseil (agissant avec l'Accord d'un Dirigeant Investisseur) un Sortant à qui l'article 6.11.6 s'applique prend ou prévoit de prendre une quelconque mesure contraire aux dispositions de l'article 6.11.6 ou prévoit d'empêcher un membre du Conseil de prendre une quelconque mesure en vertu de l'autorité qui lui est conférée par les dispositions de l'article 6.11.6, tout membre du Conseil peut, en signifiant un avis écrit à la Société et au Sortant concerné, considérer ce Sortant comme ayant signifié un Avis de Transfert pour toutes les Parts Sociales qu'il détient et pour lesquelles le Prix de Transfert sera le valeur nominale pour chaque Part Sociale.

6.11.8. Sous réserve de l'article 6.11.10 ci-dessous, l'ordre des personnes à qui le nombre et la classe de Parts Sociales seront transférés en vertu d'un Avis de Transfert, est le suivant:

(a) aux gérants, dirigeants, fondés de pouvoir (est exclu le Dirigeant Investisseur) et/ou au(x) salarié(s) du Groupe (n'étant pas déjà Associé(s)) pouvant être désignés par une Instruction d'un Investisseur et qui pourraient inclure une personne qui assume et décharge le rôle et les fonctions du Salarié Concerné au sein du Groupe,

(b) dans la mesure où ces Parts Sociales ne sont pas acquises ou ne doivent pas être acquises par la ou les personnes indiquées à l'article 6.11.8(a), si elles ont été désignées par une Instruction d'un Investisseur, à l'EBT, ou

(c) dans la mesure où ces Parts Sociales ne sont pas désignées ou ne doivent pas être acquises par la ou les personnes indiquées aux articles 6.11.8(a) et/ou (b), à ces personnes désignées par une Instruction d'un Investisseur ou avec l'Accord d'un Investisseur.

6.11.9. Si, après avoir été identifiée dans un Avis de Transfert, la catégorie de personnes:

(a) à l'article 6.11.8(a) omet de réaliser le transfert de tout ou partie du nombre et de la classe de Parts Sociales dans un Avis de Transfert ou en vertu d'un Avis de Transfert, alors l'Avis de Transfert sera réputé être modifié de sorte que ces Parts Sociales soient transférées à la catégorie de personnes à l'article 6.11.8(b), et

(b) à l'article 6.11.8(b) omet de réaliser le transfert de tout ou partie du nombre et de la classe de Parts Sociales dans un Avis de Transfert ou en vertu d'un Avis de Transfert, alors l'Avis de Transfert sera réputé être modifié de sorte que ces Parts Sociales soient transférées à la catégorie de personnes à l'article 6.11.8(c).

6.11.10. Nonobstant toute autre disposition de l'article 6.11, les Parts Sociales Ordinaires C faisant l'objet d'un Avis de Transfert seront transférées:

(a) à l'un des Investisseurs ou à toute autre personne désignée par une Instruction d'un Investisseur ou avec l'Accord d'un Investisseur (suivant lesquels les Parts Sociales Ordinaires C seront immédiatement réputées avoir été Acquisées (dans le cas où elles n'auraient pas encore été Acquisées)), ou

(b) dans la mesure prévue par une Instruction d'un Investisseur et sous réserve que la Société dispose de Bénéfices Disponibles suffisants pour lui permettre de réduire son capital social en annulant ces Parts Sociales Ordinaires C sans (du point de vue d'un Dirigeant Investisseur) porter préjudice à la situation financière de la Société et à condition que la Loi soit respectée,

et l'ordre de priorité établi à l'article 6.11.8 ne s'appliquera pas.

6.12. Juste Prix

Aux fins des présents Statuts, «Juste Prix» signifie le prix par Part Sociale à la date de survenance de l'évènement déclencheur de l'obligation d'accepter ou de déterminer le Juste Prix convenu entre l'Associé vendeur et le Conseil (agissant avec l'Accord d'un Dirigeant Investisseur) dans les 21 jours ou, en l'absence d'un tel accord, le prix à cette date certifié par écrit par l'Évaluateur comme étant, selon leur avis, la juste valeur des Parts Sociales concernées entre un vendeur consentant et un acheteur consentant (sans aucune décote pour refléter le fait que les Parts Sociales ne sont pas cotées) à condition que l'Évaluateur, en déterminant la juste valeur de ces Parts Sociales:

(a) détermine la somme que l'acheteur consentant serait prêt à offrir au vendeur consentant pour la totalité du capital social émis de la Société,

(b) divise la somme obtenue par le nombre de Parts Sociales émises et options en circulation ou droits d'acquisition de Parts Sociales (en supposant l'exercice total et en supposant que les Parts Sociales disponibles devant être attribuées à des salariés de la Société ont été émises), et

(c) en ce qui concerne toute proposition de transfert de Parts Sociales Ordinaires C par un Sortant Ordinaire C, fasse un ajustement en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires C ayant été Acquisées avant la Date de Cessation pertinente (eu égard des dispositions de l'article 6.11.6(f)) de telle manière que la Date de Cessation est réputée être une Date Sortie Définitive concernant une Vente (y compris, mais sans s'y limiter, pour les besoins des dispositions de l'article 5.2.3),

(d) fasse tout ajustement qu'ils considèrent nécessaire afin d'autoriser tous droits attachés, ou toute restriction s'appliquant, aux Parts Sociales devant être transférées pouvant être en circulation et tous droits où une personne, entreprise ou personne morale peut exercer tout droit de conversion, mais de telle sorte qu'il n'y ait aucune addition ou soustraction de prime ou de décote découlant de la taille de la détention faisant l'objet du transfert, ou concernant toutes les restrictions de transférabilité des Parts Sociales découlant uniquement des dispositions des présents Statuts et ce à condition également que l'Évaluateur prenne en compte, dans le cadre de la détermination du montant approprié pour l'article 6.12(a) ci-dessus, toute offre faite de bonne foi par un tiers en vue de l'achat de détentions faisant l'objet d'un Avis de Transfert. Le coût de l'Évaluateur sera supporté par l'Associé vendeur concerné, sauf si le prix par Part Sociale (tel que déterminé par l'Évaluateur)

est d'au moins 105% du prix par Part Sociale proposé par le Conseil comme étant le prix applicable, auquel cas les frais seront supportés par la Société.

6.13. Changement de Contrôle

6.13.1. Changement de Contrôle de la Société

Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, mais exception faite des transferts réalisés en vertu de l'article 6.2 (Transferts Autorisés) ou des transferts aux Investisseurs Initiaux, aucune vente ou transfert de, ou transfert de tout droit sur des, Parts Sociales conférant un droit de vote aux assemblées générales de la Société à quelque personne que ce soit (autre que les Investisseurs Initiaux ou l'un de leurs Cessionnaires Autorisés), qui aurait pour conséquence, si la vente ou le transfert étaient réalisés et si nécessaire, inscrits, qu'une personne (et les personnes agissant de concert avec elle), alors Associé ou non, obtienne ou augmente une Participation de Contrôle dans la Société, ne sera effectué ou inscrit et aucun droit de souscription à des Parts Sociales qui aurait pour conséquence, lorsque ces Parts Sociales seraient émises, qu'une personne obtienne ou augmente une Participation de Contrôle dans la Société, ne sera exercé, à moins qu'avant que ce transfert ne soit réalisé, une Offre Générale soit faite à tous les Associés (autres que ceux vendant une Participation de Contrôle dans la Société) par la (les) personne(s) proposant d'acquérir la Participation de Contrôle pour acheter toutes les Parts Sociales émises.

6.13.2. Toute Offre Générale devra:

(f) être faite par écrit,

(g) être ouverte à l'acceptation durant un délai de 28 jours à partir de la date à laquelle elle est faite (et, en conséquence, sera réputée caduque lorsque l'offre n'est pas acceptée dans ledit délai de 28 jours),

(h) être à des conditions de prix selon lesquelles:

(i) le produit à payer au titre de l'Offre Générale est réparti entre les différentes classes de Parts Sociales conformément à l'application de l'article 5.2.3 (Sortie Définitive) ci-dessus, si applicable, et

(ii) (sous réserve des dispositions de l'article 6.11.6(f) ci-dessus) un prix égal par Part Sociale est dû pour les Parts Sociales concernées dans chaque classe de Parts Sociales,

(i) reconnaître les dispositions de l'article 6.14; et

(j) contenir les informations et avoir la forme jugées raisonnables par un Dirigeant Investisseur.

6.13.3. Changement de Contrôle d'un Investisseur Initial

Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, aucune vente ou transfert de, ou transfert de tout droit sur des, parts sociales dans un Investisseur Initial conférant un droit de vote aux assemblées générales de cet Investisseur Initial à quelque personne que ce soit (autre qu'un autre Investisseur Initial ou une personne à qui cet Investisseur Initial serait autorisé à transférer ses parts sociales en vertu de l'article 6.2.1, si le transfert était composé de Parts Sociales), qui aurait pour conséquence, si la vente ou le transfert étaient réalisés et, si nécessaire, inscrits, qu'une personne (autre qu'un Associé existant) (et les personnes agissant de concert avec elle) obtienne une Participation de Contrôle dans cet Investisseur Initial, ne sera effectué ou inscrit et aucun droit de souscription à des parts sociales dans l'Investisseur Initial qui aurait pour conséquence, lorsque ces parts sociales seraient émises, que cette personne obtienne une Participation de Contrôle dans cet Investisseur Initial (une «Vente d'Investisseur Initial»), ne sera exercé, à moins qu'avant que ce transfert ne soit réalisé, l'Investisseur Initial en question ne fasse, ou fasse en sorte que soit faite par la (les) personne(s) proposant d'acquérir la Participation de Contrôle, une Offre Générale à tous les Associés (autres que l'(les) Investisseur(s) Initial (Initiaux)) pour acheter toutes les Parts Sociales alors détenues par ces Associés.

Aux fins de cet article 6.13.3, «Participation de Contrôle» signifie la possession de ce nombre de parts sociales ordinaires dans l'Investisseur Initial en question qui, au total, ne confère pas moins de 50% des droits de vote aux assemblées générales de cet Investisseur Initial.

Cet article 6.13.3 ne s'appliquera pas dans le cadre de toute proposition de vente ou de transfert de, ou transfert de tout droit sur des, parts sociales dans TDR Capital Nominees Limited ou tout fonds ou toute entité affiliée avec TDR Capital Nominees Limited.

6.13.4. Toute offre générale au titre de l'article 6.13.3 devra:

(e) être faite par écrit,

(f) être ouverte à l'acceptation durant un délai de 28 jours à partir de la date à laquelle elle est faite (et, en conséquence, sera réputée caduque lorsque l'offre n'est pas acceptée dans ledit délai de 28 jours),

(g) être à des conditions de prix selon lesquelles:

(i) le produit à payer au titre de l'offre est réparti entre les différentes classes de Parts Sociales conformément à l'application de l'article 5.2.3 ci-dessus (si applicable) (remplaçant, dans ce calcul, dans la mesure du possible, le prix à payer pour les parts sociales faisant l'objet de la Vente d'Investisseur Initial pour le prix à payer pour le nombre équivalent de Parts Sociales détenues par l'Investisseur Initial), et

(ii) (sous réserve de l'article 6.11.6(f) ci-dessus) un prix égal par Part Sociale est dû pour les Parts Sociales concernées dans chaque classe de parts sociales, et

(h) sinon contenir les informations et avoir la forme jugées raisonnables par un Dirigeant Investisseur, à condition qu'elle ne contienne pas d'obligations plus coûteuses à supporter par les Associés que celles imposées aux associés vendeurs de l'Investisseur Initial.

6.14. Sortie Conjointe

6.14.1. Si, à la suite d'une Offre Générale, une personne ou des personnes (dans le présent article l'«Acheteur») acquiert un Intérêt de Rachat Forcé, la Société devra immédiatement notifier à tous les Associés en conséquence et tout Associé n'ayant pas accepté l'Offre Générale pourra, moyennant un avis écrit signifié à la Société dans les 60 jours suivant cette notification, exiger de la Société, agissant comme représentant de l'Associé, qu'elle signifie un avis (dans le présent article un «Avis de Rachat Forcé») à l'Acheteur l'obligeant à acheter les Parts Sociales de cet Associé à la contrepartie applicable à cette Offre Générale (sous réserve de l'application de l'article 5.2.3 ci-dessus, si applicable). La Société devra signifier l'Avis de Rachat Forcé immédiatement suivant la réception de l'avis écrit par un Associé).

6.14.2. L'Acheteur réalisera l'achat de toutes les Parts Sociales pour lesquelles un Avis de Rachat Forcé a été donné et ce, au plus tard dans les 21 jours suivant la date à laquelle l'Avis de Rachat Forcé lui a été signifié. La contrepartie sera exigible en totalité sans aucune compensation. Aucun transfert réalisé en vertu d'un Avis de Rachat Forcé ne nécessitera que le cédant proposant donne un Avis de Transfert. Le Conseil n'inscrira aucun transfert à l'Acheteur et l'Acheteur n'aura pas le droit d'exercer ou de donner des instructions concernant l'exercice de quelque droit que ce soit à l'égard de toute Part Sociale devant être transférée à l'Acheteur jusqu'à ce que, dans chaque cas, l'Acheteur ait rempli toutes ses obligations au titre du présent article 6.14. Si et tant que l'Acheteur ne respecte pas les dispositions de l'article 6.14, les Parts Sociales qu'il détient ne lui conféreront aucun droit d'être informé des, de participer ou de voter aux assemblées générales de la Société ou aux assemblées générales séparées des détenteurs de Parts Sociales de cette classe jusqu'à ce que les obligations qui incombent à l'Acheteur en vertu des présentes aient été remplies avec les Parts Sociales ne conférant aucun droit d'être informé des, de participer ou de voter aux assemblées de la Société, à moins que et jusqu'à ce que l'Acheteur ait rempli ces obligations au titre de l'article 6.14.

6.15. Sortie Forcée

6.15.1. Si une Offre Générale est faite, la personne ou les personnes (dans cet article l'«Acheteur») qui doivent acquérir un Intérêt de Rachat Forcé peuvent, par un avis écrit signifié à la Société au plus tôt 60 jours et au plus tard 5 jours avant l'acquisition anticipée, exiger de la Société, agissant comme représentant de l'Acheteur, qu'elle signifie des avis (dans cet article chacun un «Avis de Rachat Forcé») aux Associés à qui l'Offre Générale est faite (les «Associés Minoritaires») les forçant à vendre leurs Parts Sociales à la contrepartie applicable à cette Offre Générale (sous réserve de l'application de l'article 5.2 ci-dessus, si applicable). La Société signifiera les Avis de Rachat Forcé immédiatement (et de tels avis peuvent être inclus aux modalités de l'Offre Générale faite conformément à l'article 6.13.2) et pour une période de 21 jours à compter de la signification des Avis de Rachat Forcé, les Associés Minoritaires n'auront pas le droit de transférer leurs Parts Sociales à qui que ce soit, à l'exception de l'Acheteur ou d'une personne identifiée par ce dernier.

6.15.2. L'Acheteur réalisera l'achat de toutes les Parts Sociales à l'égard desquelles un Avis de Rachat Forcé a été donné en même temps et ce, au plus tard dans les 21 jours suivant la date de la signification de ces Avis de Rachat Forcé. La contrepartie sera exigible en totalité sans aucune compensation. Aucun transfert réalisé en vertu d'un Avis de Rachat Forcé ne nécessitera que le cédant proposant donne un Avis de Transfert. Le Conseil n'inscrira aucun transfert à l'Acheteur et l'Acheteur n'aura pas le droit d'exercer ou de donner des instructions concernant l'exercice de quelque droit que ce soit à l'égard de toute Part Sociale devant être transférée à l'Acheteur jusqu'à ce que, dans chaque cas, l'Acheteur ait rempli toutes ses obligations au titre du présent article 6.15.

6.15.3. Si, dans quelque cas que ce soit, un Associé Minoritaire, à l'expiration du délai de 10 jours à compter de la signification de l'Avis de Rachat Forcé concerné, n'a pas transféré ses Parts Sociales à l'Acheteur ou à une personne identifiée par l'Acheteur moyennant paiement du prix de celles-ci, alors (en supposant que l'acquisition de l'Intérêt de Rachat Forcé ait lieu) le Conseil est autorisé à exécuter et délivrer en son nom tout transfert nécessaire en faveur de l'Acheteur ou de la personne identifiée par l'Acheteur et recevra la contrepartie pour de telles Parts Sociales et fera ensuite inscrire le nom de l'Acheteur (ou de la personne identifiée par l'Acheteur) dans le Registre des Associés en tant que détenteur des Parts Sociales concernées. La Société détiendra la contrepartie pour le compte de l'Associé Minoritaire, mais ne sera pas tenue de réaliser ou de payer des intérêts sur celle-ci. L'émission d'une quittance par la Société pour la contrepartie vaudra quittance pour le prix des Parts Sociales concernées, mais l'Acheteur ne sera pas dégagé de son obligation de faire en sorte que la Société utilise l'argent pour payer l'Associé Minoritaire. Après inscription du nom ou de la personne identifiée par l'Acheteur dans le Registre des Associés dans le prétendu exercice de pouvoirs susmentionnés, la validité des procédures ne pourra être remise en question par qui que ce soit.

Art. 7. Gestion. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

7.1. Nomination des gérants et du président

Sous réserve des autres dispositions de l'article 7 et sans préjudice de l'article 7.5., le conseil de gérance sera composé d'au moins un (1) membre et de maximum sept (7) membres. Les Gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des Associés, qui détermine leurs pouvoirs, la durée de leurs mandats et leur rémunération, le cas échéant, par une décision prise à la majorité simple. Si aucune durée n'est indiquée, les membres du Conseil sont nommés pour une période indéterminée. Les membres du Conseil sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif valable

(ad nutum) et à tout moment sous réserve des autres dispositions de l'article 7. L'assemblée générale des Associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants seront identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent. Les Associés qui détiennent plus de 50 pour cent du capital social de la Société ont le droit de désigner comme «Dirigeant Investisseur» tout gérant qui aura été nommé par l'assemblée générale des Associés, à condition qu'il n'y ait pas plus de deux (2) Dirigeants Investisseurs dans la Société.

7.1.1. Si, à quelque moment que ce soit, il n'y a aucun Dirigeant Investisseur, alors les Associés ayant le droit de désigner un Dirigeant Investisseur pourront désigner toute personne comme Observateur. Un Observateur aura le droit de participer à toutes les réunions du Conseil et de tout Comité et de recevoir toute autre information qu'un gérant aurait dû recevoir au même moment que cette information est fournie aux gérants et sera, en ce qui concerne la confidentialité, soumis aux mêmes obligations envers la Société qu'il aurait en tant que gérant. Un Observateur aura le droit d'assister et de prendre la parole lors de toute réunion du Conseil, mais n'aura pas le droit de voter. Les Associés qui détiennent plus de 50 pour cent du capital social de la Société auront le droit de temps en temps de proposer des candidatures en vue d'une nomination au conseil de gérance et de demander la révocation d'un président du conseil de gérance (le «Président»).

7.2. Règlement des réunions

Le Président du Conseil de Gérance ou tout gérant peut, à tout moment, convoquer une réunion du Conseil de Gérance.

Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant et tout Observateur nommé au moins trois jours ouvrables avant la réunion, accompagnée d'informations plus détaillées sur le lieu de cette réunion et d'un ordre du jour (ainsi que, si possible, de tous les documents qui seront présentés et distribués à la réunion), sauf si le Président, agissant de manière raisonnable, détermine qu'une situation d'urgence se déclare, auquel cas le délai de convocation aux réunions de ce Conseil sera réduit à une période jugée raisonnablement nécessaire compte tenu de la nature des questions à traiter. Dans ce cas, la nature et l'urgence des questions à traiter seront indiquées dans l'avis de convocation et mentionnées dans procès-verbal de la réunion.

Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du Conseil.

7.3. Réunions

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, à condition qu'à aucun moment durant une telle réunion une majorité de gérants soit physiquement présente dans un seul pays autre que le Luxembourg. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

7.4. Représentation

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre gérant en signifiant à la Société un préavis écrit d'une telle nomination et, si la loi l'exige, en signant une procuration à cet effet. Aucune limitation ne s'applique quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

7.5. Quorum

Une réunion du Conseil dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si au moins la majorité des gérants alors en fonction est présente ou représentée, dont au moins le Dirigeant Investisseur (si un Dirigeant Investisseur a été nommé) et si au moins deux gérants participent, soit physiquement soit par procuration, à une telle réunion, au Luxembourg. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une telle réunion, la réunion sera ajournée pour trois Jours Ouvrables et le quorum nécessaire pour délibérer sera la majorité des gérants alors en fonction présents ou représentés, dont un Dirigeant Investisseur (le cas échéant) et à condition qu'au moins deux Gérants participent, soit physiquement soit par procuration, à une telle réunion à partir du Luxembourg.

7.6. Vote

Les décisions du Conseil sont valablement prises par l'agrément de la majorité des votes exprimés. Chaque gérant a droit à une voix.

7.7. Signature des résolutions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le Président, le cas échéant, ou par tout gérant présent ou représenté à la réunion. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait sera émis sous la signature individuelle de tout gérant.

7.8. Résolutions circulaires

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à condition que tous les gérants aient été avisés des telles résolutions proposées et adoptées conformément aux exigences applicables pour les réunions physiques du Conseil. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue.

7.9. Régime de signature

Le gérant unique ou chaque Gérant (dans le cas d'un Conseil de gérance) a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de l'un des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'un des gérants.

7.10. Comités et observateurs

Le Conseil peut, sous réserve de tout Pacte d'Associés, créer différents Comités, y compris et ce de manière non limitative, un Comité consultatif et un Comité de rémunération. Chacun de ces Comités sera composé comme le Conseil le déterminera. Le Conseil peut nommer aux comités des gérants ainsi que des personnes qui ne sont pas des gérants. Le Conseil détermine l'objet, les pouvoirs et les règles applicables à ces Comités.

Dans les limites prévues par tout Pacte d'Associés, un Observateur peut être autorisé à assister et s'exprimer aux réunions du Conseil ou aux réunions de tout autre comité du Conseil, mais n'aura pas le droit d'y voter ni d'être considéré comme un membre du Conseil ou d'être comptabilisé dans le quorum de toute réunion du Conseil. Cet Observateur sera nommé et révoqué comme prévu dans tout Pacte d'Associés et aura les droits et obligations y énoncés.

Sous réserve de la loi applicable, chaque Dirigeant Investisseur et Observateur aura le droit de rendre compte des affaires du Groupe aux Associés qui l'ont désigné, et de divulguer à ces Associés les informations qu'il estime raisonnablement appropriées, y compris, afin d'éviter tout doute, tous les documents distribués au Conseil.

7.11. Pouvoirs

Sous réserve de tout Pacte d'Associés et des présents Statuts, le gérant unique ou chaque gérant (dans le cas d'un Conseil) est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou accomplir tous les actes de placement, de cession, de gestion et d'administration ou tout autre acte relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts ou par tout autre Pacte d'Associés aux Associés de la Société relèvent de la compétence du gérant unique ou de chaque gérant, et le gérant ou chaque gérant de la Société est autorisé à prendre les mesures et adopter les dispositions nécessaires, appropriées et adéquates ou jugées opportunes pour mettre en oeuvre l'objet de la Société.

Art. 8. Responsabilité des Gérants. Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions des Associés. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées des Associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des Associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la Loi par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les Associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des Associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente la totalité des Associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le Conseil par une convocation adressée par lettre recommandée aux Associés à l'adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la Loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des Associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

À partir du moment où la Société compte plus de 25 Associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 30 juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable l'assemblée sera tenue le Jour Ouvrable suivant.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice comptable qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout Associé de la Société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application.

Art. 16. Définitions.

«Associés Ordinaires A»	signifie les détenteurs de parts à autre de Parts Sociales Ordinaires A.
«Parts Sociales Ordinaires A»	signifie les Parts Sociales Ordinaires A de 0,01 £ chacune dans le capital de la Société assorties des droits énoncés dans les présents Statuts.
«Date d'Adoption»	signifie le date d'adoption des présents Statuts.
«Produit Total des Titres Participatifs»	signifie le montant global du Produit Partiel des Titres Participatifs et du Produit Définitif des Titres Participatifs
«Rendement Global»	signifie un montant égal au (d) Produit Total des Titres Participatifs, plus (mais sans double comptage) (e) le montant total de tout l'argent payé ou à payer à tout moment à compter de la Date d'Adoption jusqu'à la Sortie Définitive (incluse) et/ou en dans le cadre de celle-ci aux Associés de la part de la Société, tout membre du Groupe ou tout tiers à l'égard des Parts Sociales ou de toute autre participation, quasi-fonds propres, emprunt, capitaux d'emprunt, titres obligataires ou titres de créances dans la Société et tout l'argent reçu par les Associés de la part de tout membre du Groupe ou de tout tiers à l'égard d'emprunts (le cas échéant) consentis par les Associés à la Société ou tout membre du Groupe, y compris tout remboursement, acompte, rachat ou achat du capital social, autre que (i) le Produit Partiel des Titres Participatifs (qui est déjà inclus dans le Produit Total des Titres Participatifs), (ii) tout montant reçu par un Associé de la part d'un membre du Groupe par un rendement spécifié dans la phrase précédente du présent paragraphe (b) qui est ultérieurement réinvesti ou ré-avancé à la Société ou tout membre du Groupe par un tel Associé dans les 3 mois suivant la date à laquelle de ces montants ont été reçus par un tel Associé, moins (f) tous les frais et dépenses encourus par les Associés dans le cadre de la Sortie Définitive (incluant les frais juridiques, commissions et tous autres frais de tiers et dépenses) à condition qu'en calculant le Rendement Global les opérations suivantes soient ignorées (i) tout transfert de Parts Sociales au titre de l'article 6.2.1 et/ou l'article 6.3 et/ou tout transfert de toute autre participation, quasi-fonds propres, emprunt, capitaux d'emprunt ou titres de créances par tout Associé à un Cessionnaire Autorisé ou à toute autre personne à qui un tel Associé serait autorisé à transférer les Parts Sociales conformément à l'article 6.2.1, dans chaque cas avant une Sortie Définitive, (ii) tout transfert de Parts Sociales par un Sortant au titre de l'article 6.11 (Transferts Forcés), (iii) tous les frais et dépenses remboursés ou refacturés, avant la Date de Sortie Définitive, par la Société ou tout membre du Groupe à tout Associé ou tout autre membre du groupe de cet Associé autre qu'uniquement dans sa qualité d'Associé, et (iv) le remboursement de toute dette à toute institution financière qui prévoit (ou a prévu) de telles facilités d'emprunt à la Société ou tout membre du Groupe (que cette institution financière devienne ou non Associé à quelque moment que ce soit après la Date d'Adoption) (à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de toute dette due par la Société ou tout membre du Groupe à un Investisseur Initial).
«Avis d'Attribution»	a la signification indiquée à l'article 6.8.1.
«Anniversaire»	(d) dans le cas d'une personne qui détenait des parts sociales ordinaires C, des parts sociales ordinaires D ou des parts sociales ordinaires E dans VPS Holdings Limited au 22 décembre 2010, l'anniversaire de la date à laquelle le Sortant Ordinaire C concerné a commencé son activité salariée auprès du membre concerné du Groupe ou d'une filiale actuelle ou d'une ancienne filiale de VPS Acquisitions Limited, (e) dans le cas d'une personne qui (x) a acquis des parts sociales ordinaires C, des parts sociales ordinaires D ou des parts sociales ordinaires E dans VPS Holdings Limited à tout moment suivant le 22 décembre 2010, ou (y) acquiert des parts sociales ordinaires C dans VPS Holdings Limited à tout moment suivant le 9 juin 2014.

	(iii) en ce qui concerne sa détention de parts sociales ordinaires C, l'anniversaire de la date à laquelle le Sortant a acquis pour la première fois ces parts sociales ordinaires C, et
	(iv) en ce qui concerne sa détention d'autres Parts Sociales, l'anniversaire de la date à laquelle le Sortant en question est devenu pour la première fois un associé dans VPS Holdings Limited ou VPS Acquisitions (selon le cas), et
	(f) Dans tous les autres cas, l'anniversaire de la date à laquelle le Sortant concerné est devenu associé dans VPS Holdings Limited.
«Demandeur»	a la signification indiquée à l'article 6.8.1.
«Statuts»	signifie les statuts mis à jour de la Société de temps à autre.
«Vente d'Actifs»	signifie la vente par la Société ou par tout autre membre du Groupe de la totalité ou de la quasi-totalité des activités, actifs et entreprises du Groupe à un seul ou à plusieurs acheteurs dans le cadre d'une seule ou de plusieurs transactions liées (autres que dans le cadre d'une Opération de Réorganisation).
«Collaborateur»	signifie en ce qui concerne une personne (c) une personne qui est son collaborateur; et (d) tout membre du Groupe à qui cette personne appartient.
«Bénéfices Disponibles»	signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) de toute prime d'émission ou de toute réserve librement distribuable par rapport à toute Classe de Parts Sociales ou tout Associé et (ii), selon le cas, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale par rapport à toute Classe de Parts Sociales devant être annulée, mais diminué de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) tout montant devant être placé en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts, à chaque fois tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double comptage): $MD = BN + PE + RC) - (P + EL)$ Où: MD = Montant Disponible BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) PE = toute prime d'émission librement distribuable et toute réserve librement distribuable RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale par rapport à la Classe de Parts Sociales devant être annulée P = pertes (y compris les pertes reportées) EL = toute somme devant être placée en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des statuts.
«Mauvais Sortant»	signifie un Sortant pour lequel la cessation de son activité de salarié, de consultant et/ou de sa nomination en tant que dirigeant du fait que le Salarié Concerné (c) démissionne (autrement qu'à la suite d'une incapacité permanente pour cause de mauvaise santé (sauf si cette mauvaise santé survient à la suite d'un abus d'alcool ou de drogues), ou (d) est renvoyé sans préavis dans des cas où la Société (ou le membre concerné du Groupe) n'est pas tenue de lui verser une compensation pour la cessation de son activité de salarié, de consultant et/ou de sa nomination en tant que dirigeant autre qu'une compensation exigée par une loi ou une disposition légale, et, afin d'éviter tout doute, inclura tout Sortant étant obligé de transférer ses Parts Sociales en raison ou en conséquence du fait qu'un Salarié Concerné est un Mauvais Sortant.
«Conseil»	signifie le conseil de gérance de la Société de temps à autre.
«Jours Ouvrables»	signifie un jour autre qu'un samedi ou un dimanche où les banques sont ouvertes au public au Luxembourg.
«Acheteur»	a la signification indiquée aux articles 6.14.1 et /ou 6.15.1.
«Comité»	signifie un comité du Conseil qui peut être établi conformément à l'article 7.10 des Statuts.
«Coût d'Investissement Ordinaire C»	signifie les 1.500.000 £, ainsi que les montants supplémentaires investis dans ou avancés à la Société ou tout membre du Groupe de temps à autre suite la Date d'Adoption par les Associés Ordinaires C (en leur qualité d'Associés Ordinaires C) jusqu'à la Date de Sortie Définitive (incluse).

«Produit Définitif de Parts Sociales Ordinaires C»	signifie le produit global (le cas échéant) que les Associés Ordinaires C concernés ont le droit de recevoir (en numéraire ou en nature) pour les Parts Sociales Ordinaires C lors d'une Sortie Définitive, tel que calculé conformément à l'article 5.2.3.
«Produit Partiel des Parts Sociales Ordinaires C»	signifie un million cent quarante-neuf mille soixante et onze livres sterling (1.149.071 GBP).
«Produit des Parts Sociales Ordinaires C»	signifie le produit global (le cas échéant) que les Associés Ordinaires C concernés sont en droit de recevoir (en numéraire ou en nature) pour les Parts Sociales Ordinaires C lors d'une Sortie Définitive, tel que calculé conformément à l'article 5.2.3.
«Parts Sociales Ordinaires C»	signifie les actions ordinaires C de 0,01 £ chacune dans le capital de la Société assorties des droits indiqués dans les présents Statuts.
«Associés Ordinaires C»	signifie les détenteurs de temps à autre de Parts Sociales Ordinaires C.
«Date de Cessation»	signifie, à l'égard d'un Sortant, la date à laquelle le contrat de travail, contrat de consultance et/ou la nomination en tant que dirigeant du Salarié Concerné avec le membre du Groupe concerné prend fin ou, si la date intervient plus tôt, la date à laquelle le Salarié Concerné donne ou reçoit ou prétendument donne ou prétendument reçoit un avis de résiliation de son contrat de travail ou de son contrat de consultance ou de sa nomination en tant que dirigeant avec le membre du Groupe concerné, que cet avis soit valable ou non.
«Changement de Contrôle»	signifie la survenance par rapport à une personne morale, si un tiers (autre qu'un Affilié de cette personne morale) acquiert plus de 50% des parts sociales émises par cette personne morale, ou plus de 50% des droits de vote pour les besoins d'une réunion des membres de cette personne morale et se produira dans le cas de la Société si l'Investisseur Initial cesse de détenir au moins 50% des Parts Sociales.
«Classe de Parts Sociales»	signifie n'importe quelle classe de Parts Sociales Ordinaires A, C, ou F ainsi que la Part Sociale Préférentielle.
«Parts Sociales de Classe 1»	signifie (sauf si le contexte exige une interprétation différente) toutes Parts Sociales autres que les Parts Sociales Ordinaires A
«Date de Commencement»	signifie la date de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire approuvant la refonte intégrale des Statuts tels qu'énoncés actuellement en vigueur.
«Intérêt de Rachat Forcé»	signifie une participation dans des Titres Participatifs assortis de plus de 50 % des Droits de Vote des Titres Participatifs.
«Avis de Rachat Forcé»	aura la signification qui est attribuée à ce terme à l'article 6.14.1 des présents Statuts.
«Transferts Forcés»	aura la signification qui est attribuée à ce terme à l'article 6.11 des présents Statuts.
«Personne Liée»	signifie toute(s) personne(s) liée(s) à un Gérant ou un Ancien Gérant de la Société (mais une personne ne sera pas «liée» à une autre du seul fait qu'elles sont toutes deux parties aux Statuts ou aux dispositions d'un Pacte d'Associés et qu'elles agissent conformément à ces derniers).
«Participation de Contrôle»	signifie la propriété juridique ou effective du nombre des Titres Participatifs qui, au total, ne confèreraient pas moins de 30% des Droits de Vote des Titres Participatifs.
«Acte d'Adhésion»	a la signification indiquée dans le Pacte d'Associés.
«Avis de Contestation»	a la signification indiquée à l'article 5.2.3(d).
«Associés Contestants»	a la signification indiquée à l'article 5.2.3(d).
«Sortie Forcée»	aura la signification qui est attribuée à ce terme à l'article 6.15 des présents Statuts.
«Associé Éligible»	a la signification indiquée à l'article 6.6.
«Associé Salarié»	signifie tout Associé qui est un trust au profit d'employés, tout Associé qui est ou a été employé et/ou gérant ou dirigeant (mais pas un Dirigeant Investisseur) d'une Société ou tout membre de son Groupe ou un membre de MCS AMS JV et toute personne qui a acquis des Parts Sociales d'un tel Associé en vertu d'un Transfert Autorisé.
«Titres Participatifs»	signifie les Actions Ordinaires, les Actions Ordinaires A, les Actions Ordinaires C et les Actions Ordinaires F.
«Titres Exclus»	a la signification indiquée à l'article 5.3.5.
«Associés Ordinaires F»	signifie les titulaires de temps à autre de Parts Sociales Ordinaires F.
«Parts Sociales Ordinaires F»	signifie les parts sociales ordinaires F de 0,01 £ chacune dans le capital de la Société assorties des droits énoncés dans les présents Statuts.
«Juste Prix»	a la signification indiquée à l'article 6.12 (Juste Prix).
«Établissement Familial»	visé, par rapport à tout Associé Salarié, tout trust ou des trusts (découlant d'un règlement entre vifs ou d'une disposition testamentaire faite par quiconque ou ab

	intestat) en vertu duquel aucun droit de propriété effective immédiat sur les Parts Sociales en question n'est, pour le moment, acquis par une personne autre que l'Associé Salarié concerné et/ou ses Relations Privilégiées.
«Produit Définitif des Titres Participatifs»	(c) dans le cas d'une Sortie Définitive par une Vente, la contrepartie à payer pour toutes les parts sociales ou tous les actifs concernés (que ce soit en espèces ou autrement) sur une base entièrement diluée et de conversion telle qu'indiquée dans l'accord d'acquisition, le document d'offre ou d'autre(s) document(s) équivalent(s) concernant la Vente (le cas échéant) ou, à défaut d'un tel accord juridiquement contraignant indiquant la contrepartie, telle que déterminée ou convenue en conformité avec l'article 5.2.3, et (d) en cas de Sortie Définitive par une Admission à la Cote, la valeur globale de marché de tout le capital social ordinaire émis attribué ou en circulation au moment de l'Admission à la Cote telle que certifiée comme faisant foi (aux frais de la Société) par le courtier (iii) à l'exclusion de nouvelles parts sociales, options et autres droits de souscription de parts sociales qui doivent être ou ont été récemment souscrites pour lever des fonds supplémentaires dans le cadre de l'Admission à la Cote, et (iv) déterminée par référence au prix d'émission auquel les parts sociales faisant l'objet de l'Admission à la Cote doivent être émises ou (le cas échéant) placées ou, en cas de mise en vente par adjudication, par référence au prix d'exercice applicable, dans le cadre de l'Admission à la Cote.
«Sortie Définitive»	signifie soit une Vente ou une Admission à la Cote.
«Date de Sortie Définitive»	signifie (c) dans le cas d'une Sortie Définitive par une Vente, la date à laquelle le transfert des parts sociales ou actifs concernés à l'(aux) acquéreur(s) est effectué, ou (d) dans le cas d'une Sortie Définitive par une Admission à la Cote, la date où l'Admission à la Cote prend effet.
«Déterminations de Sortie Définitive»	signifie la détermination du montant du Produit Total des Titres Participatifs, du Rendement Global, du Coût d'Investissement Initial et du Coût d'Investissement Ordinaire C dans le cadre de la Sortie Définitive et l'application qui en résulte de l'article 5.2.3.
«Evènement Déclencheur de Sortie Définitive»	signifie la finalisation d'une Sortie Définitive.
«Valeur de Sortie Définitive»	signifie la valeur attribuée aux Activités Américaines lors d'une Sortie Définitive par une Admission à la Cote.
«Exercice»	signifie un exercice de la Société qui commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et qui sera clôturé le 31 décembre de la même année.
«Offre Générale»	signifie une offre faite en conformité avec les dispositions de l'article 6.13 (Changement de contrôle).
«Bon Sortant»	signifie tout Sortant qui n'est pas un Mauvais Sortant et, pour éviter toute ambiguïté, inclut tout Sortant forcé de transférer ses Parts Sociales en raison de, ou en conséquence du fait qu'un Salarié Concerné est (est réputé être) un Bon Sortant.
«Groupe»	signifie la Société et chaque autre société (ou entité) qui est une Filiale de la Société de temps à autre (à l'exclusion de tout membre de MCS AMS JV) et «membre du Groupe» sera interprété en conséquence.
«Comptes Intérimaires»	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires en question.
«Date des Comptes Intérimaires»	signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date d'une distribution ou d'un rachat et l'annulation de Parts Sociales.
«Accord d'un Investisseur» ou «Instruction d'un Investisseur»	aura la signification indiquée dans un Pacte d'Associés.
«Accord d'un Dirigeant Investisseur»	aura la signification indiquée dans un Pacte d'Associés, étant entendu qu'un tel accord ne sera pas demandé si aucun Dirigeant Investisseur n'a été désigné.
«Dirigeant Investisseur»	signifie un gérant de la Société nommé en vertu l'article 7.1 (ou, s'il n'y a aucun Dirigeant Investisseur au moment donné, l'Observateur (le cas échéant) en vertu de l'article 7.1.1.
«Investisseurs»	a la signification indiquée dans un Pacte d'Associés le cas échéant et «Investisseur» sera interprété en conséquence.

«Loi»	signifie la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
«Sortant»	signifie (d) tout Associé qui a été un Salarié Concerné mais qui cesse, pour quelque raison que ce soit, d'être un Associé Concerné (que son contrat de travail, son contrat de consultance et/ou sa nomination en tant que dirigeant soit valablement résilié ou non et/ou que cette résiliation soit ou non abusive, injuste ou autre), et/ou (e) tout Associé (autre qu'un Investisseur ou une Institution Financière ou tout Cessionnaire Autorisé d'un Investisseur ou d'une Institution Financière) qui est un Cessionnaire Autorisé d'un Salarié Concerné qui cesse d'être un Salarié Concerné (y compris par voie d'un ou de plusieurs transferts intermédiaires), et/ou (f) toute personne (autre qu'un Investisseur ou une Institution Financière ou tout Cessionnaire(s) Autorisé(s) d'un Investisseur ou d'une Institution Financière) qui a droit à recevoir des Parts Sociales à la mort d'un Associé ou lors de la faillite d'un Associé qui est une personne physique.
«Boni de Liquidation»	signifie le produit net de liquidation disponible en vue d'une distribution au moment de la liquidation une fois que tous les créanciers de la Société auront été payés.
«Admission à la Cote»	a la signification indiquée dans le Pacte d'Associés, le cas échéant.
«Cours de Cotation»	a la signification indiquée à l'article 5.2.3(c).
«Obligations pour le Financement d'Acquisitions»	a la signification indiquée dans le Pacte d'Associés.
«Gérants»	a la signification indiquée dans le Pacte d'Associés.
«MCS AMS JV»	signifie MCS Group Holdings, LLC (anciennement connue sous le nom de MCS AMS Holdings, LLC) et toute autre société (ou autre entité) qui est une Filiale de MCS Group Holdings, LLC de temps à autre et «membre de MCS AMS JV» sera interprété en conséquence.
«Condition Minimum de Transfert»	a la signification indiquée à l'article 6.3.1(d).
«Associés Minoritaires»	a la signification indiquée à l'article 6.15 (Sortie Forcée).
«Nouvelle Société Holding»	signifie une nouvelle société holding de la Société qui est constituée en vue de la préparation d'une Sortie Définitive, où la structure du capital social de la Société est reproduite dans tous les aspects significatifs.
«Associé Non-Salarié»	signifie tout Associé qui n'est pas un Associé Salarié.
«Observateur»	signifie toute personne désignée conformément à l'article 7.1.1.
«Siège»	signifie le siège social de la Société de temps à autre.
«Associés Ordinaires»	signifie les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.
«Parts Sociales Ordinaires»	signifie les parts sociales ordinaires de 0,01 £ chacune dans le capital de la Société assorties des droits indiqués dans les présents Statuts.
«Associé Salarié Initial»	signifie chaque Associé Salarié autre qu'un Associé Salarié devenu Associé Salarié en raison d'un Transfert Autorisé.
«Coût d'Investissement Initial»	signifie la somme de 151.350.000 £ (tel qu'à la Date d'Adoption), ainsi que tout montant additionnel investi dans ou avancé à la Société ou tout membre du Groupe après la Date d'Adoption par les Associés jusqu'à la Date de Sortie Définitive (incluse), que ce soit par voie de capital social, prêt ou capitaux d'emprunt ou toute autre forme d'avance à l'exclusion de (e) tout montant avancé de temps en temps à la Société ou tout membre du Groupe au titre d'une dette d'autrui identifiée dans un Pacte d'Associés, (f) tout montant ultérieurement réinvesti dans ou réavancé à la Société ou tout membre du Groupe par tout Associé dans les trois (3) mois suivant la date à laquelle de tels montants ont été initialement reçus par cet Associé, (g) le paiement par tout Associé ou tout autre membre de cet Associé ou tout autre membre du groupe de cet Associé des frais et dépenses au nom de la Société ou tout membre du Groupe lorsque ces frais et dépenses sont remboursées par ou refacturées à la Société ou tout membre du Groupe avant la Date de Sortie Définitive, et (h) toute facilité d'emprunt accordée de temps en temps par toute institution financière à la Société ou tout membre du Groupe (que cette institution financière devienne ou non un Associé à quelque moment que ce soit après la Date d'Adoption).
«Investisseur Initial»	signifie MCS/ANS Groupe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert L-2453

	Luxembourg, et étant immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.797.
«Vente d'Investisseur Initial»	a la signification indiquée à l'article 6.13.3.
«Autres titres»	signifie toute obligation pour le financement d'acquisitions (loan notes), des titres obligataires payables en nature ou d'autres instruments de dette émis ou devant être émis par la Société à l'un des Associés à tout moment suivant le 22 décembre 2010.
«Montant Libéré»	signifie le montant libéré ou crédité tel que libéré sur toutes Parts Sociales (y compris toute prime).
«Produit Partiel des Titres Participatifs»	signifie quatre-vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-neuf livres sterling et dix-huit pence (85.685.349,18 GBP).
«Transfert Autorisé»	signifie un transfert de Parts Sociales conformément à l'article 6.2 (Transferts Autorisés).
«Cessionnaire Autorisé»	signifie, en ce qui concerne tout Associé Salarié, toute Relation Privilégiée ou Établissement Familial de cet Associé Salarié.
«Transferts Préférentiels»	aura la signification qui est attribuée à ce terme à l'article 6.3 des présents Statuts.
«Part Sociale Préférentielle»	signifie la part sociale préférentielle de 0,01 £ dans le capital de la Société ayant les droits indiqués dans les présents Statuts.
«Relation Privilégiée»	signifie, en ce qui concerne tout Associé Salarié, le parent ou conjoint, partenaire civil ou frère ou soeur de l'Associé Salarié ou tout autre descendant en ligne directe de l'Associé Salarié et, pour les besoins des présentes, les beaux-enfants ou enfants adoptés de quelque personne que ce soit seront considérés comme les descendants en ligne directe de cette personne.
«Attribution Proportionnelle»	a la signification indiquée à l'article 6.6(c).
«Refinancement»	signifie toute obtention de financement par emprunt ou tout refinancement de la dette existante ou tout montage de financement par fonds propres du Groupe.
«Registre des Associés»	signifie le registre des Associés détenu par la Société.
«Salarié Concerné»	signifie toute personne qui est (ou a été) un Associé et qui est un salarié, dirigeant, gérant et/ou consultant de/ou pour (i) la Société, (ii) tout autre membre du Groupe et/ou (iii) toute filiale actuelle ou ancienne filiale de VPS Acquisitions Limited (mais pas un Dirigeant Investisseur, ou un Investisseur ou toute personne ou entreprise contrôlée par TDR Capital LLP, ou toute personne qui est un membre de, ou un salarié, consultant et/ou dirigeant de ou pour TDR Capital LLP ou tout Investisseur).
«Titres Concernés»	a la signification indiquée à l'article 5.3.1.
«Opération de Réorganisation»	signifie une réorganisation du Groupe par quelque moyen que ce soit, y compris l'acquisition de la Société par une Nouvelle Société Holding ou toute autre réorganisation du Groupe impliquant le capital du Groupe ou des capitaux d'emprunt (y compris la conversion, consolidation, sous-division ou restructuration (selon le cas) des Parts Sociales dans une seule classe de parts sociales ordinaires) en préparation pour une Sortie Définitive ou un Refinancement.
«Vente»	a la signification indiquée dans le Pacte d'Associés ou une Vente d'Actifs, selon le cas.
«Parts Sociales en Vente»	a la signification indiquée à l'article 6.3.1(a)
«Vendeur»	a la signification indiquée à l'article 6.3.1.
«Pacte d'Associés»	signifie tout accord existant à un certain moment entre les membres de la Société (un tel accord peut être amendé ou modifié de temps en temps) à condition que la Société y soit partie.
«Associé»	signifie un porteur de quelque Part Sociale que ce soit de temps à autre.
«Parts Sociales»	signifie (sauf si le contexte l'exige autrement) toute part sociale dans le capital de la Société (de quelque classe que ce soit) et «Part Sociale» sera interprété en conséquence.
«Filiale»	signifie une société par rapport à laquelle une autre société est, soit directement soit indirectement, sa société mère.
«Avis de Transfert»	a la signification indiquée à l'article 6.3.1.
«Prix de Transfert»	a la signification indiquée à l'article 6.3.1(c).
«Non Acquis»	signifie non Acquis à la Date de Cessation concernée conformément à l'article 6.11.3.
«Activités Américaines»	signifie les participations détenues indirectement par la Société dans MCS AMS JV.
«Évaluateur»	signifie une entreprise indépendante de comptables agréés convenue entre le Conseil (avec l'Accord d'un Dirigeant Investisseur) et le(s) Associé(s) concerné(s), ou, en l'absence d'un tel accord par le Conseil agissant de bonne foi.

«Acquis» signifie acquis à la Date de Cessation concernée conformément à l'article 6.11.3, et
 «Droits de Vote» signifie le droit d'être informé de, de participer (en personne ou par procuration), de s'exprimer (en personne ou par procuration) et de voter (en personne ou par procuration) aux assemblées générales de la Société.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Après avoir soigneusement examiné ce qui précède, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé de modifier la valeur nominale des parts sociales émises de la Société d'une livre sterling (1,00 GBP) à un penny (0,01 GBP) chacune de sorte que le capital social émis est représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales au lieu de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de réorganiser la structure du capital de la Société par la création de cinq (5) classes différentes de parts sociales, à savoir des parts sociales préférentielles, des parts sociales ordinaires, des parts sociales ordinaires de classe A, des parts sociales ordinaires de classe C et des parts sociales ordinaires de classe F.

L'assemblée a décidé de déterminer les droits et obligations qui y sont attachés tels qu'énoncés dans les statuts modifiés et refondus de la Société reflétés au point VII. de l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier les statuts de la Société tels qu'énoncés au point VII. de l'ordre du jour afin de prévoir le fait que toute part sociale ou prime assimilée versée par rapport à une classe spécifique de parts sociales au moment de leur émission ou d'un apport en capital sans émission de parts sociales réalisée par un associé peut être attribuée à une prime d'émission ou un compte assimilé ou un compte d'apport en capital correspondant à un associé spécifique, ce montant ne devant être qu'à la disposition de cet associé.

L'assemblée a également décidé que tout paiement ou apport de quelque nature que ce soit à une prime d'émission ou un compte assimilé ou un compte d'apport en capital établi conformément à la loi luxembourgeoise ou à la réglementation comptable sera précisé quant à l'associé auquel il se rapporte.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de reclassifier les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales actuellement émises dans la Société en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, lesquelles seront détenues comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales ordinaires émises
MCS/AMS Group S.à r.l.	1.249.996
MCS/AMS Holding S.à r.l.	1
TDR Capital Nominees Limited	1
TDR Capital II Associates L.P.	1
TDR Capital General Partner II L.P.	1
Total	<u>1.250.000</u>

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trente-trois mille cinq cent dix livres sterling et soixante-quatre pence (33.510,64 GBP) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (12.500 GBP) à quarante-six mille dix livres sterling et soixante-quatre pence (46.010,64 GBP) par l'émission de cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze (189.894) parts sociales ordinaires et trois millions cent soixante et un mille cent soixante-dix (3.161.170) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, pour un prix total de souscription de trente millions huit cent quatre-vingt-seize mille huit cent quarante-six livres sterling et quatre-vingt-seize pence (30.896.846,96 GBP) (le «Prix de Souscription»).

À la suite de quoi, Group a souscrit les parts sociales nouvellement émises et a payé le Prix de Souscription par voie d'un apport en nature composé de quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-six (88.466) parts sociales ordinaires C d'une valeur nominale de (zéro virgule zéro zéro cent douze) 0,00112 livre sterling chacune, cinquante et un mille cinq cent quarante-trois (51.543) parts sociales ordinaires, trois millions cent soixante et un mille cent soixante-dix (3.161.170) parts sociales ordinaires A, treize mille cinq cent cinquante-sept (13.557) parts sociales ordinaires D et trente-six mille trois cent trente-deux (36.332) parts sociales ordinaires E d'une valeur nominale de (zéro virgule zéro zéro un) 0,001 livre sterling

chacune, des parts sociales qu'elle détient dans VPS Acquisitions d'une valeur globale de trente millions huit cent quatre-vingt-seize mille huit cent quarante-six livres sterling et quatre-vingt-seize pence (30.896.846,96 GBP) (l'«Apport en Nature»).

L'assemblée a reconnu la valeur de l'Apport en Nature 2 telle que décrite dans un rapport du conseil de gérance de la Société en date des présentes ou aux alentours de la date des présentes (ce rapport d'évaluation sera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec celui-ci), dont la conclusion est la suivante:

«Le conseil de gérance est d'avis que l'Apport en Nature, tel que décrit ci-dessus, tel qu'offert par Group en contrepartie de l'émission des Parts Sociales, est égal à un montant total de 30.896.846,96 Livres Sterling, ce qui correspond au moins à la valeur nominale et de la prime des Parts Sociales devant être émise par la Société, et que, de ce fait, la Société peut émettre les Parts Sociales et affecter un montant de 33.510,64 Livres Sterling au capital social de la Société et le solde devra être affecté comme suit: (i) un montant de 1.748.960,58 Livres Sterling au compte de prime d'émission de la Société créé et réservé à Group en relation avec les parts sociales ordinaires devant être émises à Group et (ii) un montant de 29.114.375,74 Livres Sterling au compte de prime d'émission de la Société créé et réservé à Group en relation avec les parts sociales ordinaires de classe A devant être émises à Group.»

L'assemblée a approuvé l'évaluation de l'Apport en Nature et a décidé qu'un montant de trente-trois mille cinq cent dix livres sterling et soixante-quatre pence (33.510,64 GBP) serait affecté au capital social de la Société et que le solde de (i) un million sept cent quarante-huit mille neuf cent soixante livres sterling et cinquante-huit pence (1.748.960,58 GBP) serait affecté au compte de prime d'émission correspondant aux parts sociales ordinaires de la Société détenues par Group, ce montant ne devant être qu'à la disposition de Group et (ii) vingt-neuf millions cent quatorze mille trois cent soixante-quinze livres sterling et soixante-quatorze pence (29.114.375,74 GBP) serait affecté au compte de prime d'émission correspondant aux parts sociales ordinaires A de la Société détenues par Group, ce montant ne devant être qu'à la disposition de Group.

Preuve de l'existence de l'Apport en Nature et du transfert à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling et quatre-vingt-seize pence (12.499,96 GBP) afin de le porter de son montant actuel de quarante-six mille dix livres sterling et soixante-quatre pence (46.010,64 GBP) à trente-trois mille cinq cent dix livres sterling et soixante-huit pence (33.510,68 GBP) par l'annulation d'un million deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (1.249.996) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, devant être rachetées par la Société à Group et ensuite annulées.

L'assemblée a ensuite décidé de rembourser douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling et quatre-vingt-seize pence (12.499,96 GBP) à Group correspondant à la valeur nominale des parts sociales annulées.

Septième résolution

Suite aux résolutions un à huit ci-dessus, l'assemblée a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société tels qu'énoncés au point VII. de l'ordre du jour.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société à la suite de la présente modification des statuts sont estimés à neuf mille euros (9.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française. À la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, son prénom, son état civil et sa résidence, ledit mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A. BRAMAO, L. CONSTANT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015168497/2584.

(150186128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

BYM S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 147.794.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015169435/10.

(150187932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Brananova Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 92.162.

Les comptes annuels au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRANANOVA LIMITED S.A.

Référence de publication: 2015169431/10.

(150187743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Baustoff + Metall Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 8, Z.A.E Triangle Vert.
R.C.S. Luxembourg B 145.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169402/10.

(150187153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

B Fashion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4350 Esch-sur-Alzette, 48, rue Würth Paquet.
R.C.S. Luxembourg B 172.087.

Extrait de la décision des associés du 16 juin 2015

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social du 42, rue Würth Paquet à L-4350 Esch-sur-Alzette au 48, rue Würth Paquet à L-4350 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015169399/14.

(150187531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

**CPA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lux Dinvest S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 173.354.

Les comptes annuels pour la période du 3 décembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015169496/10.

(150187909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Danval International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 85.946.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social exceptionnellement en date du 15 juillet 2015

6^{ème} Résolution

Le mandat d'Administrateur (Président du Conseil d'Administration) et délégué à la gestion journalière de Monsieur Michele CAPURSO, les mandats d'Administrateur de Monsieur Christophe MASUCCIO, de Monsieur Paolo BARTOLUCCI ainsi que celui du Commissaire de la société Monsieur Christophe BLONDEAU étant arrivés à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui aurait dû être tenue le 2 juin 2015, l'Assemblée Générale décide de ratifier tous leurs actes jusqu'à ce jour et décide de renouveler avec effet immédiat, le mandat d'Administrateur (Président du Conseil d'Administration) et délégué à la gestion journalière de Monsieur Michele CAPURSO, demeurant au 27, Am Happgaart, L-5239 Sandweiler et le mandat du Commissaire aux Comptes confié à Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 46, Route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2021.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe MASUCCIO et de Monsieur Paolo BARTOLUCCI et décide de nommer en remplacement Monsieur Valentino CAPURSO, demeurant au 27, Am Happgaart, L-5239 Sandweiler et Monsieur Danilo CAPURSO, demeurant au 27, Am Happgaart, L-5239 Sandweiler et ce, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2021.

Pour DANVAL INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015169516/24.

(150187103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Danval International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 85.946.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DANVAL INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015169517/10.

(150187104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

DCC Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.023.825,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.667.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169518/10.

(150187071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Cheque Resto Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3347 Leudelange, 2, rue de Cessange & 1 rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 83.436.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015169483/9.

(150187498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.